



**Commune
de
Jongny**

2025

RAPPORT DE GESTION





Crédit Céline Murisier

Préavis municipal n° 06/2026 relatif au rapport de gestion et des comptes 2025 de la Commune de Jongny

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule : la forme masculine est utilisée sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c, al. 2),
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Jongny du 12 mai 2015 (art. 17),

La Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2025 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.



Table des matières

1. Administration générale - 4

Conseil communal	5
Votations et élections	8
Municipalité	9
Généralités	10
Conférence des Syndics (CSD).....	11
Rencontres intermunicipales	11
Visite annuelle préfectorale	12
Activités du Greffe municipal	12
Naturalisation	12
Personnel communal	13
Santé au travail	14
Sortie du personnel	15
Formation continue du personnel communal	15
Jongny Flash – Bulletin d’information communal /iRiviera	15
Mérites de Jongny 2025 & Accueil des nouveaux citoyens	16
Sociétés locales	17
Promotion économique régionale	18
Transports publics VMCV.....	18
Informatique	19

2. Finances - 20

Environnement économique	21
Activités de la Bourse communale	21
Analyse des comptes 2025	21

3. Domaines et bâtiments communaux - 29

Forêts	30
Vignes	31
Bâtiments	32

4. Environnement et urbanisme - 33

Bureau technique intercommunal	34
Développement durable	48
Agglomération Rivelac	48
CORAT Riviera	49
Plan d’action en faveur des hirondelles, martinets et chauve-souris	52
Voirie	52
Bornes de recharges	53
Gestion des déchets et ordures ménagères	54
TEXAID	55
Déchèterie intercommunale	56

5. École - Formation Accueil petite enfance - 59

Association intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC).....	60
Pédibus	60
Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny	61
Passport vacances	62
Églises et animation pour les Aînés	62

6. Sécurité publique - 64

Association Sécurité Riviera (ASR).....	65
Office de la population - Statistique et recensement de la population	65

7. Affaires sociales - 68

Association Régionale d’Action Sociale Riviera	69
Sortie des Aînés	70
Jubilaires	71
ASANTE SANA	71
Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin	72

8. Services Industriels - 73

SIGE (Service intercommunal de gestion)....	74
Énergie solaire - photovoltaïque	74
Fonds communal pour la durabilité	75

Conclusions - 76

Annexes -78



1

Administration générale



1 – ADMINISTRATION GENERALE

10.01 Conseil communal

En 2025, la Composition du bureau du Conseil (BUC) a été la suivante :

Présidence :	M. MISCHLER Grégory
Vice-présidence :	M. LEAL Rodrigo
Deuxième vice-présidence :	Mme GUBLER Marie-Odile
Secrétaire du Conseil :	Mme FELIX REINHART Sandrine
Scrutatrices :	Mme MURISIER Victoria Mme YEZID Denise
Huissière :	Mme YEZID Pauline

Composition du Conseil communal au 31 décembre 2025

ANSERMOT Raphaël	LEAL Rodrigo
ANSERMOZ Corinne	LOUP Clément
BERNER Karin	MISCHLER Gregory
BONJOUR BUSCHINI Emmanuel	MOTAMED Ali
BRIQUE Olivier	MURISIER Michel
BRUN Xavier	MURISIER Victoria
CORNAZ Xavier	OEHEN Cédric
DESCHENAU-ROCHAT Delphine	PAQUIER Micaël
DETTWILER Philippe	PETIGNAT Véronique
DUNPHY Anne	PIETROLUNGO Estelle
DURIAUX Guillaume	PIGNOLET Olivier
DURUSSEL Dominique	PILLIARD Julien
FARINE Jérôme	REY Jacques Alain
FELIX REINHART Sandrine	REYMOND Danny
FERRARI Olivier	ROTH Harry
FERRARI Sylvie	SALGADO BENT Chris Angie
FORESTIER Yves	SIGNORI Jean
GATFIELD David	STADELMANN Pierre
GUBLER Marie-Odile	TAVERNEY Jean-Emile
JAQUET Alain	TODT Thomas
JOYE André	WULLIAMOZ Pierrick
KELLER Elisabeth	YEZID Denise
KLAIBER Annette	



Le Conseil communal a tenu cinq séances durant l'année civile 2025 : les 26 février, 18 juin, 8 octobre, 19 novembre et le 4 décembre 2025. Les préavis suivants ont été déposés et examinés :

26 février 2025

- **Préavis municipal n°01/2025 relatif à la création d'un fonds de renouvellement des logiciels informatiques**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 02/2025 relatif à une demande de crédit pour les travaux de rénovation consécutifs aux dégâts d'eau dans le bâtiment de l'administration communale**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

18 juin 2025

- **Préavis municipal n° 03/2025 sur la gestion et les comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 04/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera (FCR)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 05/2025 relatif au comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 06/2024 relatif au rapport de gestion et des comptes 2024 de la Commune de Jongny**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.
- **Préavis municipal n° 08/2025, relatif à une demande de crédit d'étude visant à la création d'un réseau de chaleur géothermique destiné à mutualiser l'alimentation des bâtiments communaux**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

8 octobre 2025

- **Préavis municipal n° 07/2025 sur l'Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones Rivelac (SRGZA)**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.
- **Préavis municipal n° 11/2025 relatif à l'adoption du Règlement communal sur le patrimoine arboré**
Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité.
- **Préavis municipal n° 14/2025 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026**
Le préavis municipal est refusé (13 oui, 14 non et 2 abstentions).



19 novembre 2025

- **Préavis municipal n° 12/2025 relatif à une demande de crédit pour participation financière à la rénovation de la flèche et la répartition des dégâts d'eau du Temple de Chardonne**

Le préavis municipal est accepté (18 oui, 8 non et 14 abstentions).

- **Préavis municipal n° 19/2025 relatif à une demande d'augmentation du plafond en matière d'endettement net au cours de législature à la hauteur de CHF 18'000'000.**

Le préavis municipal est accepté (31 oui, 8 non et 1 abstention).

- **Préavis municipal n° 13/2025 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire.**

Le préavis municipal est accepté (28 oui, 11 non et 3 abstentions).

La demande de référendum spontané est acceptée (35 oui, 3 non et 3 abstentions)

10 décembre 2025

- **Préavis municipal n° 15/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

- **Préavis municipal n° 16/2025 relatif au budget 2026 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

- **Préavis municipal n° 17/2025 relatif au budget 2026 du Fonds Culturel Riviera**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

- **Préavis municipal n° 18/2025 relatif au budget communal pour l'année 2026**

Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.



10.02 Votations et élections



Votation fédérale du 9 février 2025

- Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »



Votation fédérale du 28 septembre 2025

- Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
- Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID)



Votation cantonale Du 25 septembre 2025

- Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» et son contre-projet
- Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales
- Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers



Votation fédérale du 30 novembre 2025

- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »



Votation cantonale du 30 novembre 2025

- Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats
- Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques
- Initiative populaire «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici»

10.03 Municipalité

Composition au 31 décembre 2025

Mme Nicole Pointet, Syndique
Suppléante : Mme Céline Murisier

Ressources humaines
Greffe municipal
Office de la Population
Informatique
Finances communales
Taxations fiscales
Forêts
Protection des arbres
Vignes
Mobilité
Transports publics

Mme Céline Murisier, Municipale
Suppléante : Mme Caroline Genovese

Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du
Cercle de Corsier (ASICC)
Accueil parascolaire
Accueil petite enfance
Prévention jeunesse
Bibliothèque intercommunale
Passeport vacances
Pédibus
Conservatoire de Musique
Fonds sportif

Mme Dominique Pittet, Municipale
Suppléante : Mme Nicole Pointet

Services sociaux
Aînés
Temples et cultes
Montreux Vevey Tourisme
Taxe de séjour
Fonds d'équipement touristique
Fonds culturel Riviera
Association Sécurité Riviera (ASR)
Police du commerce

M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal
Suppléante : Mme Dominique Pittet

Urbanisme
Aménagement du territoire
Plan directeur et plans d'affectation
Inspection des chantiers
Constructions nouvelles
Travaux
Routes
Services industriels
Epuración, égouts

Mme Caroline Genovese, Municipale
Suppléant : M. Jean-Luc Sansonnens

Entretien et transformation des bâtiments communaux
Conciergerie
Voirie
Espaces verts et cimetière
Gestion des déchets
Protection de l'environnement
Planification énergétique
Sociétés locales





De gauche à droite : Mme Céline Murisier, M. Jean-Luc Sansonnens, Mme Dominique Pittet, Mme Nicole Pointet, Mme Caroline Genovese. Crédit photo : Luca Carmagnola.

Généralités

La Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires ordinaires en 2025 pour lesquelles des procès-verbaux ont été établis et archivés. Durant ces séances d'une durée totale de 101 heures et 40 minutes, les 1'769 points portés à l'ordre du jour se répartissaient de la manière suivante :

- 934 éléments pour information ;
- 181 invitations ;
- 654 décisions.

10.05 Conférence des Syndics (CSD)

La Conférence des Syndics de la Riviera (CSD), qui réunit régulièrement les syndics et syndics des neuf communes, permet des échanges informels concernant des thématiques d'importance majeure ainsi que des réflexions d'ordre stratégique pour le développement au niveau régional. La présidence est assurée à tour de rôle par les communes de la Riviera, de sorte que depuis le 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à la fin de la législature, c'est Jongny qui l'assume. Les séances se tiennent en présence de M. Roland Berdoz, Préfet du district représentant et assurant le lien avec le Conseil d'Etat. Sont aussi invités les syndics du Pays d'Enhaut pour des échanges d'informations entre les deux régions.

En 2025, la CSD a siégé à 8 reprises, traitant parmi d'autres les sujets suivants :

- Approbation du projet d'agglomération Rivelac PA5/PDI par les municipalités
- ASR, implantation de la Maison de la sécurité publique
- Lutte contre le frelon asiatique (Soutien financier et logistique des Communes à la Société d'apiculture qui prend en charge bénévolement la destruction de nids, création d'une task force coordonnée par l'ASR)
- Infrastructures et équipements d'importance régionale
- Avant-projet de révision de la loi sur les communes, présentation par la DGAIC
- Présentation de la nouvelle direction d'ASANTE SANA
- Hébergements d'urgence
- CRTPR, clé de répartition des charges liées aux lignes de transport urbain des VMCV
- Représentation des communes actionnaires au sein du CA de MVR SA
- Projet de STEP régionale
- Diverses demandes de soutien financier, coordination des contributions (« Le Simplon », subvention 2026 – 2030 du Blonay-Chamby)

La Conférence des Syndics a par ailleurs collaboré avec la Commune de Vevey pour repourvoir le poste de Chef.fe du Service des Affaires intercommunales de la Riviera, Mme Colette Rossier prenant sa retraite courant 2026.

Une rencontre avec les députées et députés du district a eu lieu le 9 septembre 2025. La CSD a rapporté à l'assemblée certaines difficultés rencontrées par les communes au niveau des relations avec les services cantonaux, ainsi que ses inquiétudes en matière de report de charges du canton sur les communes.

10.05 Rencontres intermunicipales

Deux rencontres dans le cadre du Forum des Municipalités de la Riviera ont eu lieu en 2025. Le 5 mars, à Veytaux, il a été question de la lutte contre le frelon asiatique, sujet transmis par la suite à la CSD, ainsi que de la répartition des compétences entre municipalités et conseils communaux, dans le cadre d'une présentation par une juriste spécialisée de la DGAIC.

Le 6 novembre, un Forum était consacré à la présentation du dispositif régional de sécurité publique. Les Municipalités du Cercle se sont par ailleurs rencontrées le 1^{er} septembre pour échanger sur une participation communale à la réfection de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage et l'organisation des journées de ski aux Pléiades par l'EPS.



10.06 Visite annuelle préfectorale

La visite annuelle de la commune a eu lieu le 11 novembre 2025. Monsieur le Préfet a effectué les contrôles traditionnels tels ceux des registres des procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal, des votations et des élections, des comptes tenus par la Bourse communale, des subsides reçus, de l'Office de la Population, du Bureau des étrangers, ainsi que des diverses réglementations communales. Il s'est plu à relever le sérieux du travail de l'Administration communale lorsqu'il s'est entretenu avec la Syndique.

11 Activités du Greffe municipal

En 2025, tant les activités usuelles que les projets en cours ont été assumés avec détermination et succès.

Comme les années passées le travail régulier a consisté en :

- La rédaction des courriers découlant des décisions municipales ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances de Municipalité ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et circulaires ;
- L'organisation des votations avec la tenue du registre civique ;
- Le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie ;
- La visite des jubilaires (nonagénaires, centenaires, noces d'or, noces de diamant, et plus...) ;
- Les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat ;
- La mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité ;
- La gestion du personnel communal ;
- La location des salles communales ;
- La gestion des publications communales ;
- L'établissement du rapport de gestion ;
- Le classement et la tenue des archives communales ;
- La gestion administrative liée à la police des constructions ;
- La gestion du parc informatique ;
- La participation aux séances du comité de pilotage des nouvelles constructions pré et parascolaire ;
- La vente de cartes journalières dégriffées Commune au guichet de l'Administration communale ;
- Traitement des demandes de subventions du fonds communal sur la durabilité.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans leurs chapitres respectifs.

11.05 Naturalisation

En 2025, la Municipalité a préavisé favorablement à l'octroi de la bourgeoisie pour 12 personnes (34 l'année précédente).

Toutes les informations relatives à la procédure sont disponibles sur le site Internet www.vd.ch/naturalisation.



13 Personnel communal

L'année 2025 s'est traduite par les changements de personnel suivants au sein de l'administration communale :

Arrivée :

01.07.2025 : M. Arafat AHMED, agent d'exploitation

18.08.2025 : Mme Ivana PROLE, apprentie employée de commerce (2^{ème} année)

01.11.2025 : Mme Ramona MINCIUNA, agente de propreté

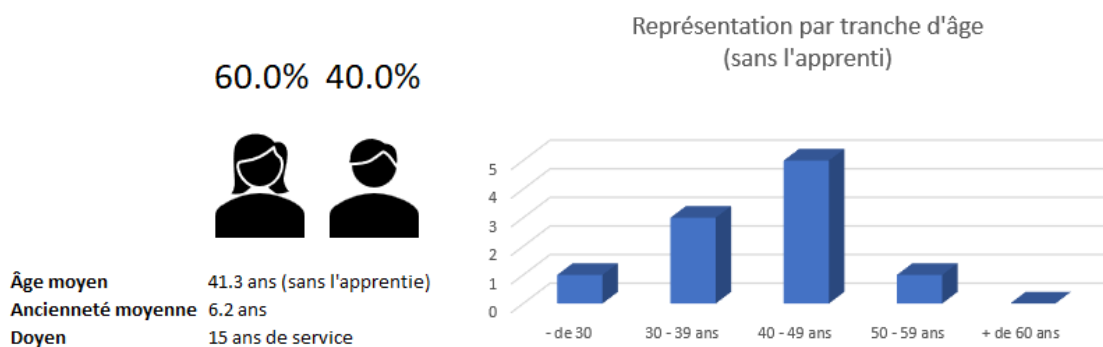
Départs :

31.07.2025 : M. Amine ABID, apprenti employé de commerce (2^{ème} année)

22.08.2025 : M. Arafat AHMED, agent d'exploitation

Au 31 décembre 2025, l'état nominatif du personnel communal est le suivant :

Greffes municipal	M. Bijan KAVEH	Secrétaire municipal	90%
	Mme Martine DUC	Secrétaire	50%
	Mme Alexandra DESPRES	Secrétaire	60%
	Mme Ivana PROLE	Apprentie employée de commerce (2 ^{ème} année)	
Bourse communale	M. Yan GICZI	Boursier	80%
Office de la Population	Mme Carine DEVALLONNE	Préposée et Secrétaire municipale adjointe	100%
Service de Voirie	M. Laurent MOREILLON	Responsable	100%
	M. Simon DUPRAZ	Employé	100%
	Mme Jessica AUDETAT	Employée	80%
Conciergerie	Mme Carina DUARTE	Agente de propreté	100%
	Mme Ramona MINCIUNA	Agente de propreté	50%
Vignes communales	M. Marc TAVERNEY	Vigneron-tâcheron	





Sur les escaliers de haut en bas : Mme Carina Duarte, Mme Jessica Audetat, M. Laurent Moreillon, Mme Carine Devallonné. De gauche à droite : M. Simon Dupraz, M. Yan Giczi, Mme Martine Duc, Mme Alexandra Després. M. Bijan Kaveh. Crédit photo : Luca Carmagnola.

13.02 Santé au travail

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune de Jongny met un service externe de personne de confiance à disposition du personnel communal. Cette démarche a pour but d'offrir un soutien externe neutre et bienveillant en cas de souffrance ou de difficulté sur la place de travail. Le mandat a été attribué à la Clinique du Travail SA, un organisme externe garantissant la plus stricte confidentialité.

Selon le rapport annuel communiqué par cette dernière, **un cas** a été signalé ou ouvert lors de l'exercice 2025.

13.09 Sortie du personnel

La sortie annuelle du personnel communal s'est tenue le vendredi 20 juin 2025. La matinée a été consacrée à la visite du centre de recyclage Datarec SA à Ecublens. Cette découverte a permis d'échanger autour des différents services proposés par l'entreprise et d'explorer les locaux, notamment les zones réservées à la destruction sécurisée de documents confidentiels. La visite s'est conclue par un apéritif convivial offert par Datarec SA. Le repas de midi s'est déroulé à l'Auberge La Fleur-de-Lys à Prilly, dans une atmosphère chaleureuse.



L'après-midi, le groupe a pris part à une activité ludique et dynamique à la Quiz Room du Mont-sur-Lausanne, permettant de renforcer la cohésion et de partager un moment détendu en équipe.

13.10 Formation continue du personnel communal

La Municipalité veille à la formation de son personnel. Celui-ci suit régulièrement des cours de formation continue dans les domaines d'action respectifs et conformément aux objectifs fixés lors des entretiens annuels.

Durant l'année 2025, des formations ont été suivies ou débutées par les employés suivants :

- M. Bijan Kaveh
 - Journée de formation continue (AVSM)
 - Formation « Pionnier digital » (UCV)
- Mme Carine Devallonné
 - Diplôme de cadre en administration communale (Avenir Formation)
 - Module « Initiation à la gestion de crise » (EMCC)
 - Formation initiale (AVSM)
- Mme Martine Duc
 - Formation « Word : rédiger des documents longs » (CEP)
 - Formation « Module 1 – Cours CDH et Droit migratoire de base » (CEP)
- M. Laurent Moreillon
 - Certificat Management (ASFC)
 - Permis transpalette et gerbeur (Swissécurité & Formation)
- M. Simon Dupraz
 - Permis transpalette et gerbeur (Swissécurité & Formation)

14.01 Jongny Flash Bulletin d'information de la commune / iRiviera

Le Jongny-Flash a été distribué à quatre reprises dans les ménages jongnysois, soit :

N° 76 en mars 2025

N° 77 en juillet 2025

N° 78 en septembre 2025

N° 79 en décembre 2025

Flashletter n°3 – 05.02.2025

Flashletter n°4 – 20.05.2025

Nouvelle application iRiviera disponible depuis le 15.09.2025 (remplacement Flashletter)





Toute l'info communale de Jongny dans votre poche !

Avec iRiviera, plus besoin de rechercher
l'information, laissez-la venir à vous.

- Une manifestation dans la commune ?
- Une fermeture de route ?
- La déchetterie est-elle fermée ?

Recevez toutes les dernières
informations officielles
grâce à iRiviera !



Téléchargez dès
maintenant iRiviera !

App Store



Google Play



cobalt.



14.01 Mérites de Jongny 2025 et accueil des nouveaux citoyens

Le 4 septembre 2025, la traditionnelle cérémonie biennale a réuni la population dans la salle polyvalente pour honorer de jeunes talents et accueillir les nouveaux citoyens. Plusieurs lauréats, dont Léonie Pointet (athlétisme), Noémie Murisier (pole sport), Maé Santisi (gymnastique artistique), ainsi que Joanne Meystre et Amélie Oehen (accordéon), ont été distingués pour leurs performances remarquables. La soirée, marquée par la convivialité et un repas partagé autour du traditionnel rôti servi par les bénévoles de la Société de développement de Jongny et de Jongny Solidaire, a une nouvelle fois illustré la vitalité et l'esprit communautaire de Jongny.



14.03 Sociétés locales

Sociétés	Président(e) Secrétaires	Email
Ski Club Chardonne-Jongny	Xavier Fonjallaz	chardonneskiclub@gmail.com
FSG Chardonne-Jongny	Guillaume Duriaux	gduriaux@hotmail.com
Fanfare Chardonne-Jongny	Mathieu Rosset	fanfarechardonnejongny@bluewin.ch
Chorale « Le Pèlerin »	Robert Le Dortz	chorale.le.pelerin@gmail.com
Amicale petit calibre Chardonne-Jongny	Damien Ducret	damien.ducret@unifr.ch
Société de Développement Jongny (SDJ)	Claudia Coendoz	president.sdj@bluewin.ch
Badminton Club Mont-Pèlerin	Noémie Cuénod	bcmontpelerin@gmail.com
Volleyball Jongny	Yvette Taverney	y.taverney@hotmail.fr
Société de pétanque	Jean-Philippe Neyroud	jphneyroud@gmail.com
UniHockey Riviera Jongny-Vevey Fusion de l'UHC Jongny/Raptors Vevey 01.05.24	Marc Chappuis François Chappuis (Co-présidence)	presidence@unihockey-riviera.ch admin@unihockey-riviera.ch
Gym équilibre	Kerler Annick	annick.jazz@gmail.com
Société de Jeunesse « Jeunesse du Pressoir »	Loïc Saudan	info@jeunessedupressoir.ch



Gym pour aînés	Thérèse Volet	theresevolet@bluewin.ch
Rencontres du jeudi (Club des aînés)	Rose-Marie Ansermot	rm.ans@hotmail.com
Jongny Solidaire	Anna Tagliaferri	anna.tag@windowslive.com
Les Abbayes du Cercle de Corsier	Philippe Mercier	abbepresident@abbayesdecorsier.ch
Jongny'vents	Maxime Volpe	jongnyvents@gmail.com

14.05 Promotion économique régionale



Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la Riviera et de Lavaux. En tant qu'association intercommunale en partenariat privé-public, Promove est soutenue par les 13 communes de la région ainsi que par plus de 300 entreprises membres. Ses missions visent à contribuer à la qualité de vie des citoyens en veillant au dynamisme économique de la région. L'association renseigne et conseille les porteurs de projet d'implantation, de création et de développement d'entreprises. Elle joue également un rôle de centre de compétence économique régional. À ce titre, Promove accompagne les autorités locales sur les dossiers stratégiques touchant aux conditions-cadres afin d'assurer la pérennité de l'activité économique au sein de la région, garante de l'offre en emplois de proximité.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site www.promove.ch

14.05 VMCV

La Commune de Jongny possède 1,99% des actions de la société de transports publics VMCV SA, dont les 9 communes de la Riviera sont propriétaires. Elle siège au sein du Conseil d'administration, où elle représente les communes du Cercle de Corsier, et fait partie de la commission stratégique.



Le Conseil d'administration a siégé à 8 reprises en 2025, traitant les affaires courantes en étroite collaboration avec le comité de direction. Avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire le 14 décembre 2025, l'offre en transports publics sur la Riviera a été renforcée de manière significative. Le réseau a en effet été optimisé pour offrir de meilleures connexions avec des cadences plus élevées. Avec 11'172'022 voyageurs, la fréquentation continue sa progression.

La commission stratégique a accompagné la mise en œuvre de l'extension de l'offre, ainsi que la validation de la stratégie de décarbonisation de la flotte des bus en dehors de la L201 déjà assurée par des trolleybus électriques.



Les rapports de gestion recensant les détails de fonctionnement sont publiés chaque année sur le site internet (<https://www.vmcv.ch/fr/page/rapports-de-gestion>).

19.01 Informatique



En l'absence de ressources internes formées dans le domaine, le Secrétaire municipal fait le lien avec les prestataires externes pour les domaines suivants :

- Maintenance et suivi des réseaux informatiques de l'administration ;
- L'infrastructure (serveurs, poste de travail, copieur multifonctions, périphériques, etc) ;
- Maintenance des logiciels métiers (comptabilité, registre des habitants, gestion des séances de Municipalité) ;
- La téléphonie IP ;
- Analyse des nouveaux projets informatiques (GED).

pour le compte d'une quinzaine d'utilisateurs de l'administration communale, de la Municipalité et du Conseil communal.

Les sauvegardes journalières des différents serveurs sont dupliquées avec un prestataire externe localisé en Suisse de manière hebdomadaire. Cette procédure est dédoublée d'une sauvegarde bi-hebdomadaire sur des disques physiques conservés hors des locaux de l'administration.

Les mesures ci-dessus, couplées notamment à une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs à la sécurité informatique ainsi qu'à une politique de mots de passe resserrés ont permis à l'administration d'obtenir le label de cybersécurité Cybersafe en 2022 (label en cours de renouvellement).

Au terme d'une procédure d'audit réalisée en 2025, la Commune de Jongny a obtenu la prolongation de sa labellisation Cybersafe.

Logiciels métiers

- Meeting : séances de Municipalité
- Abacus : comptabilité, salaires (mise à jour bisannuelle effectuée courant 2023)
- Nest : facturation, registre des habitants, registre des entreprises (idem ci-dessus)



2 Finances



2 - FINANCES

20.01 Environnement économique (source SECO)

En 2025, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,4%, contre 1,2% l'année précédente. La croissance reste ainsi comme prévu inférieure à la moyenne à long terme. Le commerce extérieur a freiné la croissance du PIB. En cause, une hausse inférieure à la moyenne du côté des exportations, assortie d'une progression notable des importations.

Le contexte économique a été particulièrement marqué par la politique douanière des Etats-Unis et l'incertitude qui en a découlé. La demande intérieure a soutenu la croissance, encouragée par les faibles taux d'inflation (à 0,2% en 2025 contre 1,1% en 2024) et une stabilisation de la situation sur le marché du travail en fin d'année, bien que le chômage ait augmenté en 2025. La valeur extérieure du franc suisse évolue à des niveaux élevés en comparaison historique. L'incertitude a également pesé lourdement sur les activités d'investissement.

20.02 Activités de la Bourse communale

La Bourse communale a été fortement sollicitée en 2025, année marquant officiellement la mise en œuvre du plan comptable MCH2 pour notre Commune. Le budget 2026 est ainsi déjà le deuxième à être présenté selon le nouveau modèle, alors que 2025 est le premier exercice comptable réalisé conformément aux normes imposées par le MCH2.

Outre les activités régulières relatives à la facturation, la gestion des débiteurs, des salaires et la tenue de la comptabilité, les projets d'investissements futurs de la Commune ont nécessité une attention particulière au niveau de l'analyse et de la planification financière. La trésorerie, les placements et les emprunts ainsi que les variations des taux d'intérêt ont fait l'objet d'un suivi attentif. L'évolution des recettes fiscales a quant à elle été analysée en profondeur.

Une augmentation du plafond d'endettement en cours de législature s'est avérée nécessaire pour permettre les investissements à venir, réalisée sous forme de passage à la méthode nette.

20.03 Analyse des comptes 2025

Principaux écarts

Les comptes 2025 qui vous sont présentés bouclent avec un bénéfice de CHF 398'024 après amortissements et attributions aux fonds. Le budget annonçait un exercice déficitaire de CHF 236'900.

L'excédent de revenus constaté s'explique principalement par la nature 36 « Charges de transfert », qui présente des participations aux associations intercommunales nettement inférieures aux budgets reçus, générant un boni de CHF 337'311, dont CHF 283'834 en lien avec l'ASICC.

Par ailleurs, la nature 31 « Biens, services et marchandises » contribue également favorablement au résultat, en raison de charges d'entretien des routes inférieures au budget (boni de CHF 66'500), ainsi que de la dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux (boni de CHF 127'100).



Enfin, bien que les revenus fiscaux (nature 40) soient inférieurs au budget (malus de CHF 276'366), la Commune de Jongny a bénéficié, d'une part, de la redistribution des impôts conjoncturels (notamment les donations et successions), pour un montant de CHF 244'790 versé par le canton, et, d'autre part, d'un ajustement favorable relatif au décompte final 2024 du Réseau LAC (boni de CHF 91'334), relevant de la nature 46 « Revenus de transfert ».

Le solde correspond à différent postes budgétaires dont les charges effectives cumulées sont inférieures (soit un boni d'environ CHF 80'000).

Les autres principales différences sont détaillées par nature aux pages 22 à 25 du présent rapport.

Charges de fonctionnement par nature

Les commentaires du bilan, compte de résultat par fonction et les indicateurs financiers figurent dans la brochure des comptes communaux 2025 jointe en annexe du présent document. Nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

Les charges effectives de CHF 11,827 millions sont inférieures de CHF 722'133 (- 5,7%) par rapport au budget 2025. Les principales différences des comptes par nature n° 30 à 39 sont détaillées ci-dessous.

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
	CHARGES	11 827 566.69	12 549 700.00	10 804 576.22
30	CHARGES DE PERSONNEL	1 423 333.02	1 403 100.00	1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 209 545.29	1 432 200.00	1 582 249.75
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	220 455.25	205 400.00	219 929.38
34	CHARGES FINANCIERES	154 690.68	155 600.00	146 222.58
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	173 469.33	164 800.00	88 650.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	6 776 274.08	7 120 500.00	7 295 800.79
39	IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00

Nature 30 « Charges de personnel » :

La hausse des charges de CHF 20'233 (+1,4%) par rapport au budget est expliquée essentiellement par l'engagement d'un employé de voirie pour remplacer un arrêt maladie.

Nature 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » :

Les charges présentent un écart favorable de CHF 222'655 (-15,5 %) par rapport au budget. Cette variation s'explique principalement par des dépenses d'entretien des routes inférieures aux prévisions (CHF 66'502), certains travaux ayant été reportés ou annulés.

Par ailleurs, les budgets relatifs au matériel d'exploitation et aux achats de fournitures se sont avérés surestimés (CHF 16'233), de même que les prestations de services de tiers (CHF 11'079).

Enfin, la réévaluation des créances, initialement budgétée comme une charge, a finalement généré un produit à la suite de la dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs, entraînant un écart favorable de CHF 127'100.

Nature 33 « Amortissements du patrimoine administratif » :

Les charges d'amortissement sont déterminées sur la base du plan des investissements et des préavis validés. Elles se composent des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles (CHF 186'778) et aux immobilisations incorporelles (CHF 33'676).



Un dépassement budgétaire de CHF 15'055 (+7,3 %) est constaté. Celui-ci s'explique principalement par la comptabilisation de l'amortissement annuel lié au préavis n° 18/2016 relatif au Plan général d'affectation, dont les investissements réalisés en 2025 (CHF 80'726) n'avaient pas été intégrés au plan des investissements 2025–2029.

Nature 34 « Charges financières » :

La charge globale est conforme au budget. Cette nature comprend, d'une part, les intérêts calculés sur les emprunts contractés pour le financement des investissements réalisés par le passé ainsi que ceux engagés en 2025 (CHF 81'630) et, d'autre part, les charges d'entretien des bâtiments relevant du patrimoine financier (CHF 73'060).

Nature 35 « Attributions aux fonds et financements spéciaux » :

En application des nouvelles recommandations du MCH2, l'ensemble des attributions et des prélèvements aux fonds devront découler de règlements communaux validés par le Conseil communal d'ici à fin 2027.

Les comptes 2025 sont composés des attributions au fonds affecté pour le raccordement des eaux usées (CHF 43'572), au fonds pour la durabilité (CHF 40'221), au fonds pour le renouvellement informatique (CHF 12'500), au fonds pour le développement touristique (CHF 8'476) et au fonds de rénovation des bâtiments financiers (CHF 68'700).

Nature 36 « Charges de transferts » :

Il s'agit de la rubrique de charge la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales, intercommunales et communales. Ces dernières représentent 68.0 % des charges totales (hors imputations internes) et échappent au contrôle de la Municipalité.

Les participations aux communes et associations intercommunales représentent 48,5 % des dépenses de cette nature, dont font partie entre autres : l'ASICC, l'ASR, l'ARAS, le SIGE, le BTI et la déchèterie de Praz-Libon (CHF 3'280'161). La participation cantonale, dont font partie la NPIV et les transports publics régionaux correspond à 49,6% des charges (CHF 3'359'249). Le solde correspond à la participation communale, dont font partie les subventions à la population de Jongny et divers soutiens financiers à des organisations privées à but non lucratif (CHF 129'364).

La baisse des charges de CHF 344'226 (-4,8 %) par rapport au budget s'explique principalement par des participations aux associations intercommunales sensiblement inférieures aux montants budgétés, en particulier pour l'ASICC (CHF 283'834), l'ASR (CHF 36'673) et le BTI (CHF 11'393).

Pour rappel, La NPIV est un dispositif qui a pour but de répartir les ressources financières entre les communes, afin de réduire les inégalités financières entre elles. Le canton de Vaud, comme d'autres cantons suisses, est confronté à des disparités économiques entre ses communes. Certaines sont beaucoup plus riches que d'autres en raison de la répartition de la population, de la richesse fiscale et d'autres facteurs économiques. La NPIV vise donc à assurer une solidarité financière entre les communes plus riches et celles qui ont moins de ressources.

Nature 39 « Imputations internes » :

En application des nouvelles recommandations MCH2, il s'agit d'une opération purement comptable, sans impact sur le résultat et qui ne s'accompagne d'aucun mouvement de trésorerie. Les imputations internes ne peuvent être utilisées que pour ventiler des charges et des revenus relatifs à des activités opérationnelles. Elles permettent de faire ressortir plus précisément le coût de chaque fonction. Cela est particulièrement important pour les domaines autofinancés (déchets, eau et épuration) dans lesquels il faut pouvoir s'assurer de la couverture des charges par les revenus.



Pour les comptes 2025 de la Commune de Jongny, les imputations internes des frais généraux d'administration regroupent principalement les charges salariales, les frais de locaux, les coûts informatiques et les véhicules pour la partie voirie.

Revenus de fonctionnement par nature

Les revenus de CHF 12,225 millions présentent une baisse de CHF 87'209 (-0,7%) par rapport au budget 2025. Les principales différences des comptes par nature n° 40 à 49 sont détaillées ci-dessous.

N° Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS	12 225 590.80	12 312 800.00	10 835 874.67
40 REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41 PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42 TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
44 REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	112 839.25	151 400.00	160 135.85
46 REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
49 IMPUTATIONS INTERNES	1 869 799.04	2 068 100.00	124 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-398 024.11	236 900.00	-31 298.45

Nature 40 « Revenus fiscaux » :

Globalement, les impôts sont en recul de CHF 276'366 (-3.5%) par rapport au budget. Les recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques restent stables, et celles des successions et donations progressent de CHF 34'968. Cette hausse est toutefois largement compensée par la baisse des impôts à la source et sur la dépense (CHF 216'522), liée aux ajustements 2023 défavorables résultant du passage de certains contribuables de l'imposition à la source ou à la dépense à l'imposition ordinaire. Par ailleurs, les droits de mutation chutent de CHF 94'953 en raison d'un moindre volume de transactions immobilières.

Pour rappel, les personnes assujetties à l'impôt à la source peuvent déposer une demande de taxation ordinaire lorsque le revenu annuel excède CHF 120'000.

Nature 41 « Patentes et concessions » :

Les revenus se composent des concessions pour les tombes du cimetière de Jongny (CHF 3'000) ainsi que de la perception des taxes d'exploitation 2024 et 2025 relatives aux débits de boissons alcooliques à l'emporter.

Nature 42 « Taxes et redevances » :

Cette nature se compose des émoluments pour actes administratifs (CHF 75'960), des taxes d'utilisation pour l'eau, les égouts et les déchets (CHF 327'195), des ventes de bois, de vin, de raisin et d'électricité (CHF 51'898) ainsi que des jetons de présences, des rétrocessions sur le tri des déchets et des indemnités d'assurances (CHF 260'073).

L'écart favorable de CHF 115'227 (+19,2 %) par rapport au budget 2025 s'explique principalement par des indemnités d'assurance versées dans le cadre d'accident et de maladie du personnel ainsi que de vandalisme (CHF 56'647), des jetons de présence supérieurs aux prévisions (CHF 9'474), des taxes uniques de raccordement des eaux usées en hausse (CHF 21'572) ainsi que par une progression des émoluments liés aux permis de construire (CHF 16'724).



Nature 44 « Revenus financiers » :

Les revenus financiers regroupent les intérêts de retard sur acomptes et décomptes d'impôts (CHF 86'573), les dividendes des participations (CHF 21'956), les revenus locatifs des bâtiments du patrimoine financier (CHF 389'525) et des salles du patrimoine administratif (CHF 65'578).

En application de la mise à jour du manuel MCH2, les locations facturées aux associations intercommunales (ASICC et ASR) sont désormais imputées dans le même groupe de comptes (natures 36 vs 46) que les participations communales. L'objectif est de ne pas péjorer le résultat d'exploitation [REX] au profit du résultat financier [RFI] dans la présentation du nouveau compte d'exploitation à plusieurs niveaux. Ce reclassement explique principalement l'écart budgétaire de CHF 595'568 (-51.4%).

Nature 45 « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » :

Les comptes 2025 sont composés des prélèvements aux fonds pour le raccordement et le traitement des eaux usées (CHF 55'801), au fonds pour les déchets urbains (CHF 267), au fonds pour la durabilité (CHF 36'070), au fonds pour le développement touristique (CHF 8'541), au fonds pour les œuvres sociales (CHF 7'900) et à la dissolution du fonds pour les abris de protection civile (CHF 4'260).

Nature 46 « Revenus de transferts » :

Cette nature regroupe des revenus reçus du canton, dont notamment : les impôts sur les gains immobiliers (CHF 181'952), les impôts sur les frontaliers et la RFFA (CHF 16'626), la péréquation des besoins structurels (CHF 22'959), les prélèvements conjoncturels à la péréquation des ressources (CHF 244'790), diverses subventions (CHF 19'379) ainsi que des revenus reçus des associations intercommunales, dont notamment : la locations des salles de classes à l'ASICC (CHF 632'385), le local des pompier à l'ASR (CHF 20'440) et le décompte final 2024 du Réseau LAC en faveur de la Commune (CHF 91'334).

En complément du reclassement des locations intercommunales (CHF 652'825), l'écart favorable de CHF 905'266 (+278.9%) s'explique principalement par la redistribution des impôts conjoncturels par le canton (CHF 244'790) et un ajustement positif du décompte final 2024 du Réseau LAC (CHF 91'334). Ces revenus supplémentaires sont toutefois réduits par une diminution des impôts sur les gains immobiliers liée à des transactions immobilières inférieures aux prévisions (CHF 101'622).

Nature 49 « Imputations internes » :

Se référer aux commentaires de la nature 39 « Imputations internes ».

Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes liées à la création ou à l'amélioration de biens du patrimoine administratif à utilité pluriannuelle, à l'exclusion des opérations relevant du patrimoine financier, comptabilisées directement au bilan.

En 2025, les dépenses d'investissement brutes s'élèvent à CHF 1'139'053, contre un budget de CHF 5'803'000. Cet écart s'explique principalement par le report de projets d'infrastructures (réfection du Chemin de la Tuilière et mise en conformité LHand des arrêts de bus) ainsi que par la suspension du projet d'accueil de jour pré et parascolaire, dans l'attente de la votation populaire du 14 juin 2026.

Des subventions cantonales de CHF 189'327, dont CHF 183'827 liées à la sécurisation du ruisseau de la Bergère (préavis n° 06/2023), ramènent les investissements nets à CHF 949'726, intégralement financés par l'emprunt.



Tableau des flux de trésorerie et compte d'exploitation à plusieurs niveaux

Le MCH2 prévoit la présentation d'un tableau des flux de trésorerie ainsi que d'un compte d'exploitation structuré sur plusieurs niveaux. Ces deux éléments font l'objet de commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2025, aux pages 17 à 18.

Marge d'autofinancement

Comme indiqué dans l'introduction, l'objectif prioritaire de la Municipalité est de présenter des comptes dévoilant une marge nette d'autofinancement positive permettant ainsi d'envisager de ne plus avoir systématiquement recours à l'emprunt lors des futurs investissements.

Cet objectif est atteint avec les comptes 2025. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 586'509, dont CHF 316'055 générés par les immeubles du patrimoine financier.

À noter que le recours à l'emprunt sera obligatoire pour financer les investissements prévus ces prochaines années. Il en découlera une augmentation de la dette communale.

N°	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
REVENUS ET CHARGES MONETAIRES				
4	REVENUS MONETAIRES	10 242 952.51	10 093 300.00	10 551 738.82
40	REVENUS FISCAUX	7 731 133.84	8 007 500.00	7 885 896.32
41	PATENTES ET CONCESSIONS	3 194.50	2 100.00	10 682.15
42	TAXES ET REDEVANCES	715 126.84	599 900.00	675 001.96
44	REVENUS FINANCIERS	563 631.57	1 159 200.00	506 279.95
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 229 865.76	324 600.00	1 473 878.44
3	CHARGES MONETAIRES	-9 656 443.07	-10 076 100.00	-10 224 320.79
30	CHARGES DE PERSONNEL	-1 423 333.02	-1 403 100.00	-1 347 723.72
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 309 645.29	-1 405 200.00	-1 444 149.75
34	CHARGES FINANCIERES	-154 690.68	-155 600.00	-145 622.58
36	CHARGES DE TRANSFERT	-6 768 774.08	-7 112 200.00	-7 286 824.74
RESULTAT MONETAIRE = MARGES D'AUTOFINANCEMENT [MA]		586 509.44	17 200.00	327 418.03

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont mentionnés en détail aux pages 112 à 121 de l'Annexe 8 de la brochure des comptes 2025.

L'analyse de ces derniers met en évidence une situation globalement solide de la Commune à la fin de l'exercice 2025, tout en faisant apparaître certains points de vigilance pour les années à venir.

Sur le plan de l'endettement, la Commune présente une situation particulièrement favorable. Le taux d'endettement net demeure négatif, traduisant l'existence d'une fortune nette, le patrimoine financier excédant les capitaux de tiers. Cette configuration confère à la Commune une marge de manœuvre importante et une capacité élevée à faire face à ses engagements. Cette appréciation est corroborée par un niveau d'endettement brut par rapport aux revenus jugé acceptable, ainsi que par un endettement net par habitant négatif. Il convient toutefois de relever une légère dégradation de ces indicateurs au cours des dernières années, qui traduit une réduction progressive de cette marge de sécurité.



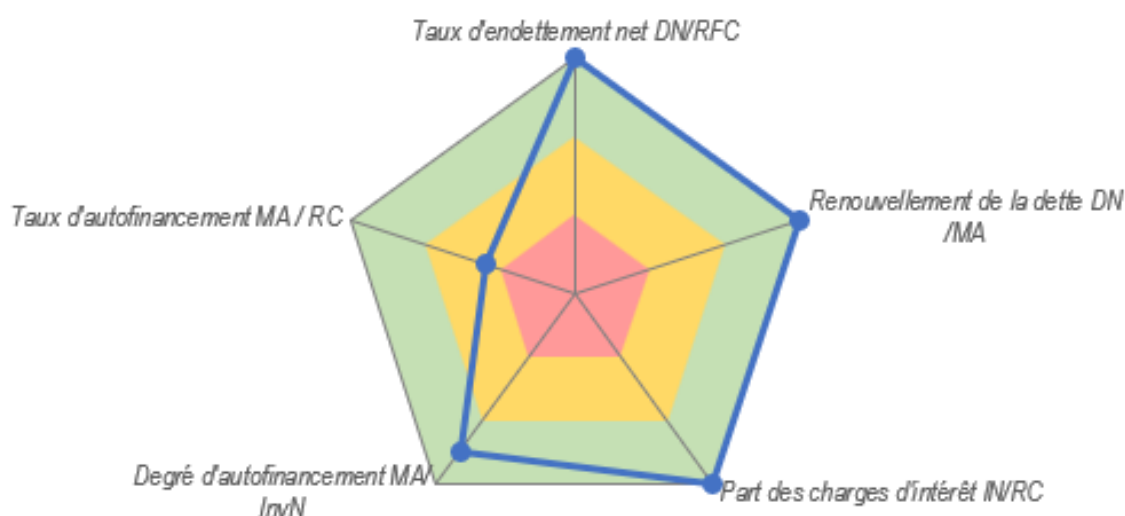
L'équilibre du compte de résultats est, quant à lui, assuré. Le degré de couverture des charges est supérieur à 100 %, ce qui signifie que les revenus courants permettent de couvrir l'ensemble des charges, y compris les amortissements. Cette situation garantit, à moyen terme, le financement des investissements sans détérioration de la situation financière. Il convient néanmoins de souligner que cet équilibre repose en partie sur les revenus du patrimoine financier, notamment les loyers. En l'absence de ces recettes, la couverture des charges apparaîtrait plus tendue.

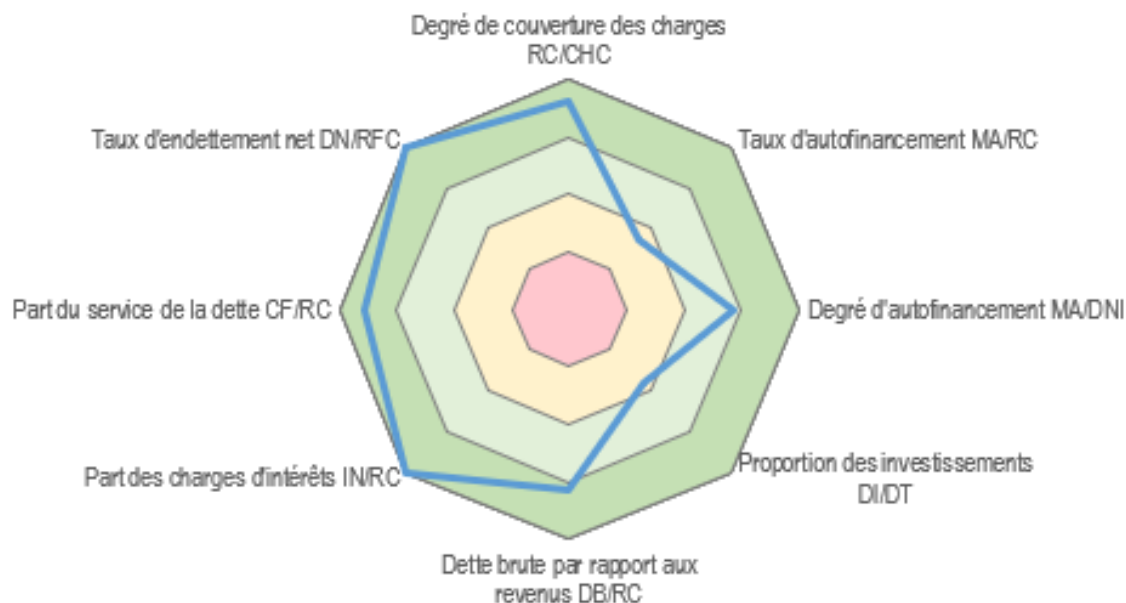
S'agissant de la capacité d'autofinancement, les indicateurs mettent en évidence une situation plus contrastée. Le taux d'autofinancement demeure inférieur au seuil considéré comme suffisant, tandis que le degré d'autofinancement, bien qu'en amélioration en 2025, reste en deçà de l'objectif de couverture complète des investissements. Sur la période récente, une dégradation de ces indicateurs est observée, traduisant une capacité limitée à financer les investissements par les ressources propres de la Commune. Cette situation implique, en cas de maintien d'un niveau d'investissement soutenu, un recours accru à l'endettement.

Par ailleurs, la proportion des investissements est en hausse depuis 2023, traduisant une reprise de l'activité d'investissement. Si ce niveau reste globalement modéré en moyenne pluriannuelle, il doit être apprécié en lien avec la capacité d'autofinancement. En l'état, la combinaison d'un volume d'investissement en progression et d'une capacité d'autofinancement insuffisante constitue un élément de vigilance pour l'évolution future de l'endettement.

En revanche, la charge liée à la dette demeure très faible. La part des charges d'intérêts est proche de zéro, voire négative, les revenus des placements excédant les intérêts passifs. De même, le service de la dette représente une part très limitée des revenus courants. Cette situation confère à la Commune une capacité importante à absorber une éventuelle hausse des taux d'intérêt ou une augmentation modérée de son endettement.

En synthèse, la Commune bénéficie d'une situation financière saine, caractérisée par une fortune nette et une faible contrainte liée à la dette. Le principal enjeu réside désormais dans le renforcement de la capacité d'autofinancement, afin de garantir la soutenabilité de la politique d'investissement à moyen et long terme, tout en limitant le recours à l'endettement.

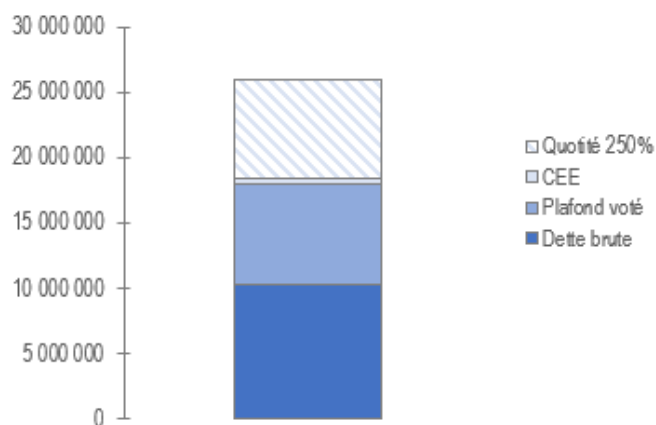




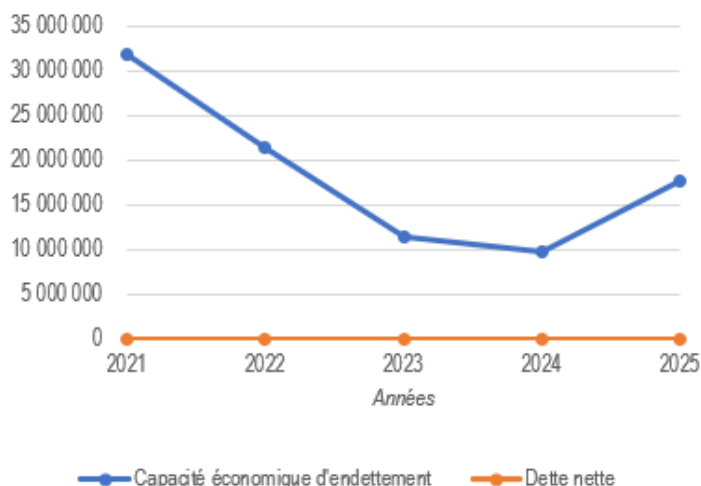
Investissement net et marge d'autofinancement



Plafond d'endettement - Capacité économique d'endettement (CEE)



Capacité économique d'endettement et dette nette



3

Domaines et bâtiments communaux



3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

32.01 Forêts

En chiffres

- Surface forestière communale : 15 hectares
- Possibilité de coupe annuelle : 300 sylves
- Plan de gestion en vigueur : 2021-2035

Environnement – Conditions météorologiques

L'année 2025 a été l'une des plus chaudes jamais enregistrées en Suisse, avec des températures moyennes largement supérieures aux normales climatologiques récentes (période de référence 1991-2020). Les mois de février, mars et avril ont été très secs, avec seulement 128 mm de précipitations, alors que la norme se situe à 244 mm. Cette sécheresse printanière a conduit à une situation particulièrement tendue, en augmentant fortement le risque de feux de forêt. On se souviendra notamment d'un départ de feu aux Monts-de-Corsier le 12 avril 2025. Le mois de juin, quant à lui, a bénéficié de 309 heures d'ensoleillement, contre 230 heures selon la norme.

Entretien du patrimoine forestier

- Martelée en 2024, une coupe de bois a été réalisée début mars sur la parcelle 310 au lieu-dit « Creux de Terre ». Cette récolte de gros bois avait pour objectifs sylvicoles la mise en lumière du sol pour favoriser le rajeunissement et la récolte de la valeur des épicéas. Au total ce sont 166.19 m³ qui ont été récoltés, majoritairement des résineux. Les recettes de bois s'élèvent pour ce chantier à CHF 11'560.80 et les dépenses à CHF 11'677.86. Le déficit de l'opération est de CHF 117.06.-
- Au début de l'automne un petit foyer d'épicéas bostrychés à l'amont du refuge de « Reule » a dû être traité. 29 m³ ont été coupés et débardés dans le but de préserver le reste du peuplement. Ce chantier s'est soldé sur un bénéfice de CHF 249.-.
- La parcelle n° 118 proche du skate park a dû faire l'objet d'une coupe sécuritaire avant la fin de l'année 2025. Quelques arbres menaçaient le parking, le trottoir, la route et la rampe.
- Proche de la route des Barussels sur la parcelle n° 2949, un fauchage autour des plants mis en terre en 2023 a été réalisé dans le courant de l'été 2025. La facture était de CHF 870.21. Une subvention a été versée par la DGE-Forêt pour un montant de CHF 280.-.

Mise de bois

Au mois de novembre une petite éclaircie dans les bois de « Reule » a permis la fabrication de 20 stères de bois de feu en boule d'un mètre en prévision de la mise de bois de feu de l'automne 2026.

Groupement forestier de la Veveyse

Le Groupement forestier de la Veveyse, dont la Commune de Jongny est membre et assure la présidence du comité, a poursuivi son développement conformément à ses objectifs et dans l'intérêt général de ses membres. L'année 2025 a été marquée par la validation et la signature des nouveaux statuts de la corporation par les membres et le Conseil d'État vaudois. Cet accord définit un nouveau départ pour l'association, qui entend rester attractive et être une force de solutions, de propositions, de coordination et d'amélioration, dans l'ensemble des domaines couverts par les fonctions forestières.



Sur le plan financier, les comptes de l'année 2024, approuvés par l'Assemblée générale du 21 mai 2025, se sont soldés par un bénéfice net de CHF 220'051.61.

La multiplication des projets associés au renouvellement des statuts et aux bons résultats financiers sont autant d'arguments qui ont milité en faveur de la création d'un poste d'adjoint au garde forestier. Ce poste a été validé par l'Assemblée générale d'automne 2025.

Le Fonds de soutien aux projets forestiers a, une nouvelle fois, pu être alimenté à hauteur de CHF 50'000.–. Deux projets ont bénéficié de ces financements : l'un sur la commune de La Tour-de-Peilz et le second sur la commune de Blonay–Saint-Légier.



Nid de frelons détruit dans la région

33.01 Vignes

Après un hiver plutôt doux, la vigne a bénéficié d'un printemps relativement sec et tempéré, favorisant un débourrement assez précoce ainsi qu'une bonne floraison. Le développement de la vigne a été quelque peu ralenti au mois de juin par une période pluvieuse, heureusement de courte durée. Les vendanges, légèrement précoces, ont permis de récolter des raisins de très bonne qualité. Le pinot noir a été vendangé le 17 septembre avec un sondage de 100° Oe. Le garanoir (85° Oe) a été récolté le 24 septembre, le gamaret le 1er octobre (94° Oe), en même temps que le chasselas (75° Oe). Les conditions de la saison ont permis d'atteindre les quotas pour l'ensemble des cépages des vignes communales.

Le marché viti-vinicole poursuit malheureusement sa dégradation. La baisse constante de la consommation, la concurrence des vins étrangers ainsi que les coûts de production élevés des vins suisses mettent la filière sous pression. Notre acheteur de longue date, la maison Obrist, annonce par ailleurs une diminution de ses achats de raisins pour les années à venir. Malgré ce contexte difficile, les vignes communales permettent de maintenir la production de quelques bouteilles estampillées « Réserve de la Commune de Jongny ».

35.03 Bâtiments

Dans le cadre de la gestion des bâtiments communaux, les travaux d'entretien prévus au budget 2025 ont été réalisés, poursuivant les efforts de la Commune pour l'entretien et la valorisation de son patrimoine bâti.

Vieux Collège

- Suivi du renouvellement des volets.
- Pose d'une résine extérieure à l'entrée afin de sécuriser les accès et d'optimiser la durabilité du revêtement.

Salle polyvalente

- Rénovation de la porte d'entrée sud, améliorant la sécurité et le confort d'utilisation.

Salle de la Bergère et local dédié aux aînés

- Suite aux événements de septembre 2024, qui avaient interrompu les travaux à cause d'infiltrations d'eau provenant d'un regard Swisscom sur la route cantonale, la rénovation de l'espace Bergère, situé dans les locaux de l'ancienne poste, a pu reprendre.
- Dès le début de l'année 2025, les travaux ont été entrepris pour finaliser la rénovation. Les clés du local destiné à l'association Jongny solidaire ont été remises à fin mai, tandis que l'espace Bergère a retrouvé son usage dès le mois de juin.



4

Environnement et urbanisme



41.04 Bureau technique intercommunal

Nous vous livrons ci-après le rapport tel qu'il a été rédigé par le Bureau Technique Intercommunal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (plans d'affectation) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1. Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

La coordination des tâches administratives, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est assurée par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le chef de service et responsable du secteur de l'urbanisme, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, soit en 2025 :

- 11 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes ;
- Gestion du bureau et des ressources humaines.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités), ECA, AEAI (protection incendie), SSDA (système de gestion des zones d'activité), et diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister, ou de représenter, la Municipalité lors de :

- Études et séances relatives aux projets de bâtiments scolaires, parascolaire et préscolaire ;
- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires ;

2.3. Police des constructions



Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- Séances de la commission consultative d'urbanisme : 1 séance a eu lieu en 2025 ;
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le municipal délégué et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture (dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture);
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	Jongny	Intercommunal
Nouvelles demandes	64	291
Permis de construire délivrés :	30	123
- Procédure dispense d'enquête publique	13	59
- Procédure enquête publique	17	64
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes réglementaires comprises)	CHF 93'389.90	CHF 283'414
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	25	85
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	7	21
- Travaux de minime importance	13	52
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVene)	5	12
Dossiers soumis à l'enquête publique :	26	92
- Aménagement du territoire	1	8
- Police des constructions (CAMAC)	18	52
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	1	4
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	1	4
- Abattage d'arbres protégés	5	24
Contrôles techniques	5	96
Permis d'habiter/utiliser	8	104
Arrêts de travaux	0	1
Dénonciations Préfecture	3	5



Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente ainsi que l'archivage des dossiers terminés.

2.4. Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- Campagnes d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examens et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;



- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).

Chantiers communaux :

- Ruisseau de la Bergère : Sous la route de Baumaroché en limite avec la commune de Chardonne, étude sécurisation ;
- Arrêts bus VMCV : Finalisation des études pour la mise en conformité LHand des arrêts Village, Reposoir et Combette ;
- Chemin de la Tuilière : Finalisation des études et préavis pour la réfection totale du chemin entre les deux routes cantonales ;
- Chemin de l'Etoile du Matin : Réfection de la chaussée et diverses réparations sur les réseaux d'éclairage public et des eaux claires.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2025, le BTI a traité **21** demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour du SIT arbres.

Enfin, le responsable du secteur travaux organise et participe à une séance annuelle d'information et de coordination des travaux communaux avec les services industriels. Durant l'année, il participe également à des séances de coordination avec les délégations municipales, les commissions ad hoc, les représentants de l'état, les mandataires ou propriétaires et les services industriels.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.



Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2025.

Le 21 juillet 2025, la DGTL a rendu un complément à son examen préalable délivré en mars 2024.

Le PACom a ensuite été soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 16 octobre 2025, laquelle a suscité 8 oppositions. Les opposant·e·s ont été reçu·e·s dans le cadre de séances de conciliation organisées au mois de novembre 2025.

À l'issue d'un examen approfondi des arguments soulevés lors de ces séances, la Municipalité est entrée en matière sur certains points et a décidé de les soumettre à une enquête publique complémentaire, sous réserve d'un préavis favorable de la DGTL.

A ces fins, les modifications ont été transmises à la DGTL pour un examen préalable complémentaire à la fin de l'année 2025.

L'enquête publique complémentaire devrait se tenir au cours du premier trimestre 2026.

3.3 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission parlementaire chargée de l'examen du dossier.

3.4 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2025, le BTI a soumis 3 projets à la CCL, aucune pour la commune de Jongny.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.



La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.5 Plans d'affectation communaux (PA)

Pas de PA en cours 2025.

3.6 Projet d'agglomération (PA 5) et Plan directeur intercommunal (PDI)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5^{ème} génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

À la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025.

Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026.

En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL.

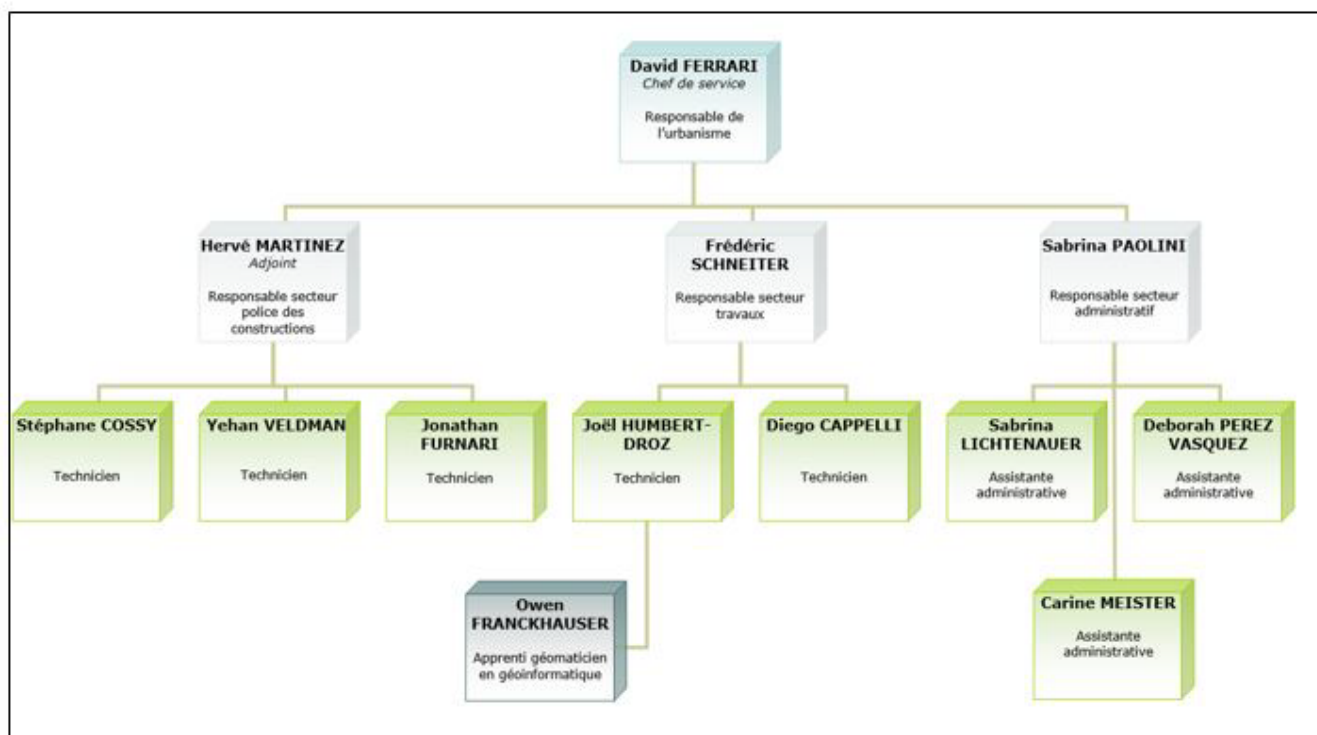
4. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2025, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs et d'un apprenti :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Diego Cappelli	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
Mme Carine Meister	Assistante administrative (20%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique



Organigramme du BTI au 31 décembre 2025 :



4.1 Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2025, Monsieur Diego Cappelli a remplacé M. Benoit Perrottet, collaborateur du secteur travaux, dès le 1^{er} septembre.

Le 1^{er} août, Madame Carine Meister a été engagée avec un contrat à durée déterminée, à un taux de 20%, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de traiter les demandes d'abattage d'arbres protégés hors CAMAC. Les abattages liés à une demande de permis de construire sont toujours traités par les techniciens et le personnel administratif.

Le secteur de la police des constructions a, quant à lui, connu une année stable, sans changement de personnel.

5. Constats sur l'évolution des tâches effectuées par le personnel du Bureau technique

Police des constructions

Application communale de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) et son règlement d'application (RLPrNP) :

En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé.



Un groupe de travail commun aux quatre communes du Cercle, composé de représentantes de l'exécutif, de professionnels des arbres et de collaborateur-riche-s du BTI, a été constitué afin d'élaborer le nouveau règlement. Celui-ci a été adopté par le législatif le 8 octobre 2025, avec deux amendements.

Ces amendements doivent préalablement être validés par la DGE (Division biodiversité et paysage). Le règlement sera ensuite soumis, une nouvelle fois, au législatif pour adoption. Le département pourra ensuite constater l'entrée en vigueur du règlement.

Dans l'intervalle, le règlement communal actuel, moins restrictif que le droit supérieur, ne s'applique pas en cas de demande d'abattage : ce sont les dispositions cantonales qui prévalent.

La protection du patrimoine arboré occupe également une place centrale dans les procédures liées aux projets de construction. Les abattages nécessaires à des projets suscitent systématiquement des oppositions, fondées sur la primauté de la préservation des arbres. Les éléments arborés concernés doivent ainsi être identifiés dès l'avant-projet afin de justifier leur suppression et les mesures de compensation lors de l'enquête publique. Malgré cela, les oppositions demeurent fréquentes et l'issue des procédures incertaine, en l'absence de jurisprudence. La pesée des intérêts entre maintien des arbres et développement bâti constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Enfin, l'application de la LPrPNP suscite régulièrement des incompréhensions, voire des contestations, de la part des professionnels en charge des projets (ou des propriétaires) , qui ne comprennent pas l'application de la loi.

Parallèlement, les communes travaillent à l'établissement d'un inventaire cantonal des arbres remarquables.

Evolution du bâti :

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, la nouvelle tendance reste à la densification lorsque l'affectation du terrain le permet. En effet, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

En 2025, comme en 2024, nous constatons une légère diminution des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés (-12 %).

Parallèlement, les demandes relatives à des travaux d'entretien ou de minime importance sont restées stables, tandis que celles concernant l'installation de capteurs solaires ou de pompes à chaleur ont nettement reculé.

En 2025, les prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ont en effet connu une baisse significative, en lien avec la stabilisation des marchés de l'énergie. Cette évolution peut expliquer la diminution des demandes d'installations solaires. Par ailleurs, beaucoup de toitures ou de parcelles sont désormais déjà équipées d'installations solaires.



L'année 2025, marquée par la mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom), a par ailleurs complexifié l'analyse des projets déposés, ce qui a également freiné la délivrance des permis de construire. Chaque projet doit désormais être examiné à la lumière de l'ancienne et de la nouvelle réglementation, les dispositions les plus restrictives devant être appliquées, et ce pour chaque article des règlements concernés.

Enfin, le droit de recours demeure largement utilisé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Outils informatiques :

Une nouvelle base de données *QGIS* pour la police des constructions a été mise en place dès le mois de mars, remplaçant la base *ACCESS* devenue obsolète et inutilisable. M. Veldman, en charge des développements SIT a également développé une nouvelle interface permettant de faciliter le suivi des chantiers, et d'alléger le post-traitement administratif, souvent chronophage.

En 2025, l'interface de la statistique cantonale ainsi que du registre cantonal des bâtiments (RCB) a été complètement modifiée. Avant cette refonte, la police des constructions renseignait la statistique sur le nombre de logements dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement uniquement au terme du chantier.

Avec ce changement, la statistique doit désormais être renseignée, et mise à jour, à chaque étape du processus de demande de permis de construire (enquête, délivrance du permis, modifications, etc.) entraînant systématiquement une charge de travail supplémentaire.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

À la fin de l'année 2024, la commune de Corseaux a soumis son PACom à l'enquête publique ; en 2025, les trois autres communes du Cercle lui ont emboîté le pas en soumettant également leur PACom à l'enquête publique : Chardonne au mois de mars, Corsier-sur-Vevvey au mois de juin et Jongny au mois de septembre.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction, le comité de l'ASICC et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Corsier et environs.



Jongny

Le projet de construction du nouveau collège a été soumis à l'enquête publique à l'automne 2025 et soulevé plusieurs oppositions.

Le traitement des oppositions et la suite de la procédure se déroulera pendant l'année 2026.

Corsier-sur-Vevey

En 2025, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a poursuivi la procédure du mandat d'étude parallèle (MEP) avec le bureau *Paterr architectes* pour l'extension du site scolaire (création d'un nouveau collège, d'une salle de sport double équipée de gradins, d'une crèche de 44 places et d'une UAPE de 100 places).

En 2025, un concours d'architecture a été organisé et le projet lauréat a été confié aux bureaux *Espositio+Javet architectes*, *Alberti Ingénieurs* et *Forster paysage*, tous trois de la région lausannoise.

Des séances régulières entre les différents acteurs se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui sera présenté en 2026 au législatif de la commune de Corsier-sur-Vevey.

Enfin, un projet de transformation du bâtiment sis à la rue du Château 2 devrait permettre d'aménager 3 salles de classes supplémentaires dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen. Le projet sera soumis à l'enquête publique au début de l'année 2026.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles du PA « Les Championnes », situées à l'ouest du collège et du BUM existants.

Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

En 2025, la Municipalité a procédé aux démarches participatives avec des résultats qui montrent que l'appréciation générale du projet est très positive. Le projet se poursuit en 2026.

Par ailleurs, la nouvelle structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a ouvert ses portes en août 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS est entrée en vigueur en juin 2025, avec le rejet du recours par le Tribunal fédéral. Enfin, au mois de décembre, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman – Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.



Travaux d'assainissement

En 2025, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2025, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.



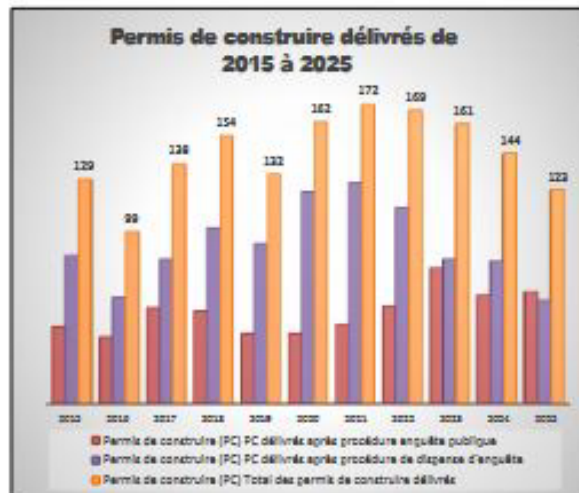


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

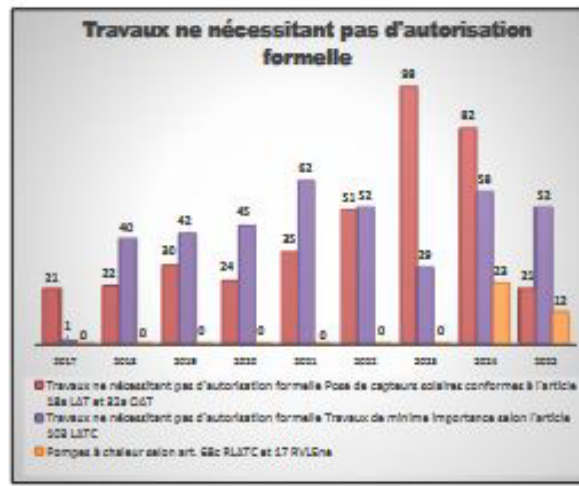
Nouvelles demandes	
2015	170
2016	173
2017	173
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	380
2023	406
2024	350
2025	291
Total	3135



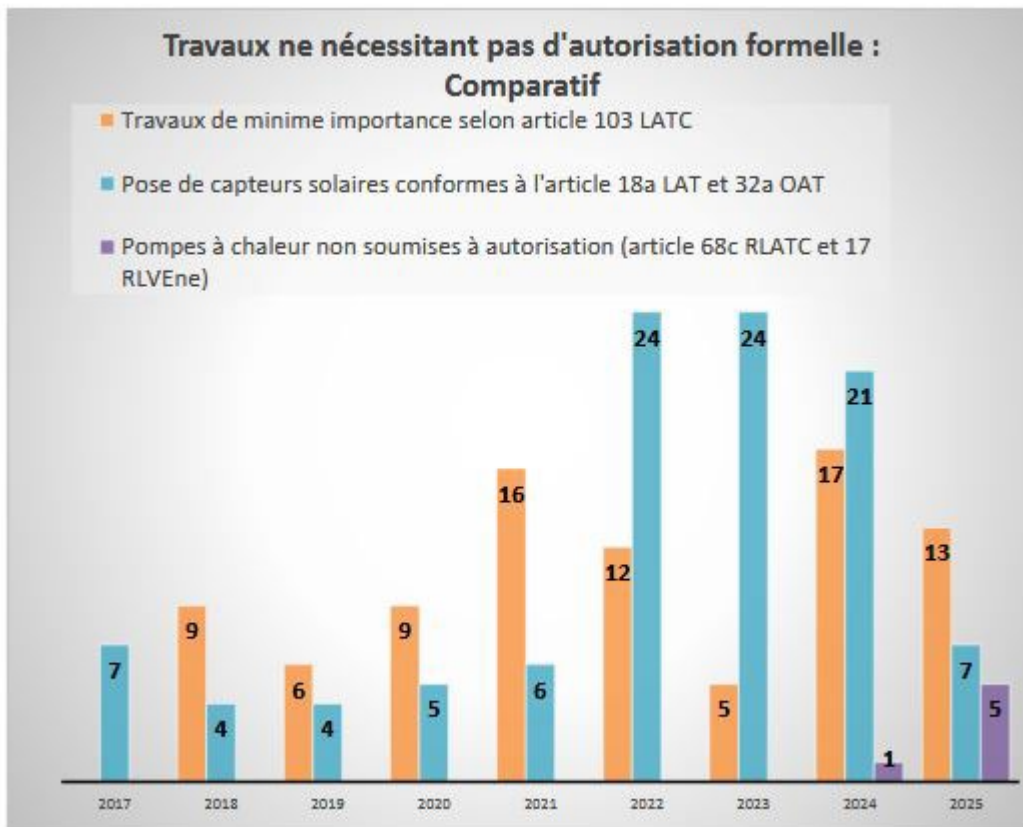
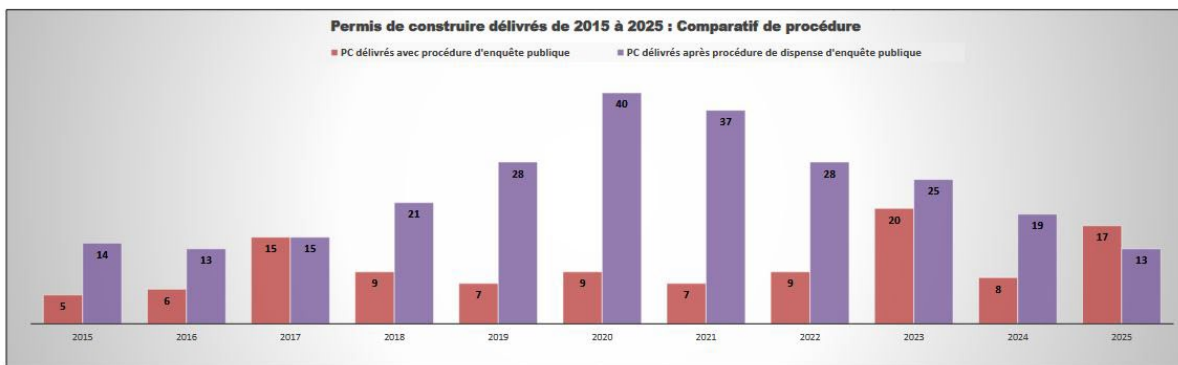
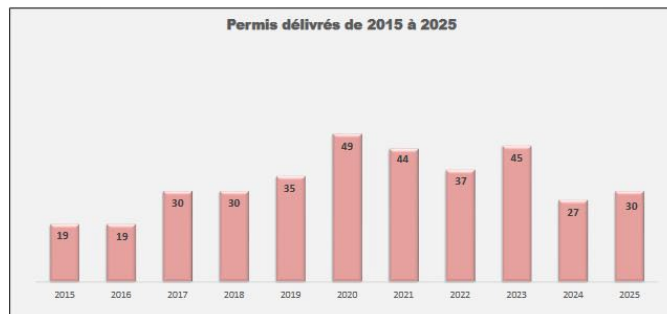
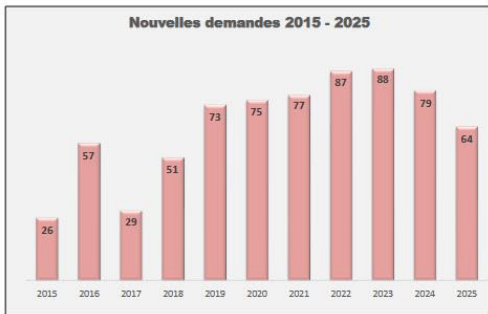
	Permis de construire (PC)		
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2015	44	85	129
2016	38	81	99
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	92	132
2020	40	122	162
2021	45	127	172
2022	56	113	169
2023	75	83	158
2024	82	82	144
2025	64	59	123
Total	575	1008	1583



	Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 15a LAT et 22a CAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 65c RLATC et 17 RVLEns	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	58	23	159
2025	21	52	12	85
Total	384	381	35	798



COMMUNE DE JONGNY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



42 Développement durable

En application du règlement sur le développement durable qui doit être rédigé puis soumis au Conseil communal et conformément à la motion Ansermot et consorts du 26 avril 2023, un préavis pour la création d'un fonds communal pour la durabilité a été déposé et accepté par le Conseil communal. Ce Fonds est exclusivement destiné à soutenir des actions en faveur de l'efficacité énergétique, de la mobilité douce et du développement durable. Toutes les personnes physiques ou morales peuvent bénéficier des subventions pour des projets sur le territoire communal, sous réserve du respect des critères d'attribution fixés par la directive municipale.

42.02 Agglomération Rivelac



Synthèse de l'année 2025

En 2025, l'Agglomération Rivelac a déposé en mars son projet d'agglomération de 5e génération, actuellement en examen par les services de la Confédération (résultats attendus à l'été 2026), et a transmis le Plan directeur intercommunal en examen préalable cantonal. Les travaux préparatoires du PA6 ont également été lancés. L'Agglomération a par ailleurs coordonné l'adoption de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités, validée par les 13 communes fin octobre. Elle a piloté le renouvellement du réseau de vélos en libre-service avec un groupe de travail intercommunal (appel d'offres prévu au printemps 2026) et amorcé une réflexion sur sa forme juridique, le COPIL ayant retenu le principe d'une association de droit privé (statuts attendus en 2026).

Membres du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville — Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'État, État de Vaud
- M. Didier Castella, Conseiller d'État, État de Fribourg
- M. Thierry Blanc, Roche
- M. André Blunsch, Attalens
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Stéphane Dorthe, Remaufens
- Mme Muriel Ferrara, Rennaz
- M. Thierry George, Blonay — Saint-Légier
- M. Pierre-Alain Maïkoff, Chardonne
- M. Savio Michellod, Granges
- M. Christian Minacci, Corseaux
- M. Marcos Pirès Mendes, Bossonnens
- Mme Arianne Rouge, Corsier-sur-Vevey
- M. Jean-Luc Sansonnens, Jongny
- M. Ludovic Sherif, Veytaux
- M. Léonard Studer, Villeneuve
- M. Caleb Walther, Montreux



Membres du Bureau du COPIL Rivelac

- Mme Elise Kaiser, Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain Karlen, Noville – Co-président en exercice jusqu’au 30 juin
- M. Roland Mesot, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1er juillet
- Mme Sylvie Cornut, État de Vaud
- M. Antoine Dormond, Vevey
- M. Thierry George, Blonay – St-Légier
- M. Christian Minacci, Corseaux
- Mme Vittoria Sacco, État de Fribourg jusqu’au 30 septembre
- M. Michael Blanchard, Etat de Fribourg dès le 1er octobre
- M. Caleb Walther, Montreux

Personnel du Bureau technique d’agglomération

- M. Johan Grossmann – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
- Mme Joy Guardado – Cheffe de projet urbanisme
- Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite – Assistante de direction
- M. Guillaume Guex – Assistant de direction

42.02 CORAT Riviera

Commission consultative Régionale pour l’Aménagement du Territoire

Rapport d’activités 2025

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac de 2e génération (PA2). Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac depuis 2020.

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.



Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e extérieur-e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2025 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et la « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

Agglomération Rivelac

Pour rappel, la CORAT est l'un des trois organes régionaux de référence, qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et qui peuvent être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué-e-s du Bureau technique de l'Agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT, ou d'autres membres de l'assemblée.

L'année 2025 a été très chargée pour l'Agglomération, avec le dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars, la finalisation du PDi en vue de transmettre le dossier pour examen préalable au Canton de Vaud, et la procédure d'adoption par les conseils communaux de la SRGZA, dossier qui fait l'objet d'une collaboration entre l'Agglomération et Promove. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu au sein de la CORAT sur ces dossiers.

Une délégation de la CORAT a été désignée pour participer aux réflexions portant sur la future structure juridique de l'Agglomération.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT favorise l'information mutuelle des communes de la Riviera sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est réalisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Les procédures relatives aux plans d'affectation sont globalement au cœur des échanges, notamment sur les plans d'affectation communaux (PACom) qui sont en cours dans la majorité des communes de la Riviera.

Une collaboratrice du service d'urbanisme et de la mobilité de Vevey est venue présenter la démarche relative à l'interface gare de Vevey en février. S'agissant d'une des mesures phare du PA5, dite présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres, ainsi qu'un certain nombre de



questions portant principalement sur les espaces réservés aux transports publics (urbains / régionaux), l'accessibilité des transports individuels motorisés et le stationnement.

Autre point qui a fait l'objet d'informations régulières au sein de la CORAT, celui des voies vertes intercommunales, qui soulèvent notamment quelques difficultés de coordination entre certains services de l'Etat. Pour rappel, la CORAT avait reçu une délégation de la DGMR fin 2024 pour présenter sa stratégie cantonale vélo.

Enfin, les membres de la CORAT ont relevé que la coordination des travaux routiers menés par les communes mériterait d'être améliorée, certains étant problématiques en termes d'accessibilité et de fluidité du trafic, notamment pour les transports publics. Il a été convenu d'alimenter la plateforme Cartoriviera plus systématiquement et de réunir les techniciens communaux deux fois par année pour améliorer la situation ; la coordination sera assurée par le BTI.

Développement touristique des hauts de la Riviera

En juin, la délégation de Promove a présenté la démarche qu'elle a lancée sur le développement touristique des hauts de la Riviera, qui a fait l'objet de deux ateliers en mai et en septembre, réunissant les représentant-e-s politiques / techniques des communes concernées (AT / tourisme), MVT, le Parc Naturel du Pays-d'Enhaut, le Bureau technique de l'Agglomération, ainsi que le mandataire du volet Tourisme du PDi.

En synthèse du travail réalisé, sur les 19 projet communaux répertoriés à la base (peu importe leur état d'avancement), 7 d'entre eux ont été reconnus comme étant stratégiques, régionaux, prioritaires et éligibles d'un point de vue LADE. L'Agglomération, ainsi que les mandataires du PA5, ont été informés des résultats des travaux menés sur les aspects territoriaux.

Etude intercantonale sur une ligne de transport public régionale Bulle-Vevey

Par ailleurs, la CORAT a été tenue informée par le Bureau technique de l'Agglomération de l'avancement d'une étude lancée par les Cantons de Vaud et de Fribourg, portant sur une offre de transport régional (TRV) pour le corridor « Bulle – Vevey », menée par un mandataire externe.

Après une phase de diagnostic, plusieurs variantes ont été établies, puis analysées sous plusieurs angles (utilité / finances / multicritères), éliminant celles qui étaient les moins pertinentes. Il a été relevé que dite étude rejoignait en partie l'hypothèse du PA5, avec le risque d'un décalage par rapport au développement prévu à La Veyre-Derrey ; les chiffres relatifs aux pendulaires n'étant pas actualisés depuis 2020. Deux variantes ont été retenues qui passent par l'autoroute, le point de l'origine étant variable (Bulle ou Châtel-St-Denis), alors que la destination reste constante (Vevey).

Lexique d'appui

AT	Aménagement du territoire
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)
LADE	Loi sur l'appui au développement économique (Vaud)
MVT	Montreux Vevey tourisme
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PACom	Plan d'affectation communal (Vaud)
PDi	Plan directeur intercommunal (Vaud)
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (Vaud)
TRV	Transport régional de voyageurs



42.07 Plan d'action en faveur des hirondelles, martinets et chauve-souris

Depuis 2025, la Commune de Jongny participe à un inventaire des nicheurs en bâti afin d'établir un plan d'action pour favoriser leur protection et notre cohabitation, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable. M. Matteo Saino Calabretta a été mandaté pour élaborer et mettre en œuvre ce plan d'action.

Ces espèces, emblématiques de nos villages, jouent un rôle écologique essentiel mais subissent une diminution de leurs sites de nidification et de gîte en raison de la rénovation des bâtiments et de l'évolution des pratiques constructives.

Les objectifs du plan étaient les suivants :

- Identifier les espèces présentes sur le territoire communal
- Recenser les sites de nidification et de gîte existants
- Proposer des mesures concrètes de conservation
- Sensibiliser la population et les propriétaires

Par des mesures concrètes et proportionnées, la commune se doit de contribuer activement à la sauvegarde d'espèces protégées tout en sensibilisant la population à l'importance de la biodiversité locale.

43 Voirie

Le service de la voirie est composé de trois collaborateurs, représentant 2,8 EPT, tandis que le service des bâtiments compte deux collaboratrices, soit 1,8 EPT avec la reprise du service d'intendance de la salle polyvalente ainsi que du bâtiment administratif, dès le 1er juillet.

Ses activités couvrent à la fois l'entretien du domaine public et des bâtiments communaux, et comprennent notamment :

- Entretien des routes, chemins et trottoirs communaux (balayage, petites réparations du revêtement). Les travaux plus importants sont confiés à des entreprises externes.
- Fauchage de toutes les surfaces vertes (bords de voies de circulation, espaces publics, terrains de sport et scolaires).
- Désherbage du cimetière et de toutes les surfaces où poussent des herbes sauvages, réalisé par un traitement à l'eau chaude.
- Déneigement et salage de l'ensemble des chemins et voies d'accès communaux.
- Entretien du cimetière et soutien logistique lors des cérémonies funéraires.
- Entretien des deux fontaines communales (Chemin de la Fontaine et Chemin Rouge).
- Décoration florale extérieure du village et des bâtiments communaux.
- Entretien des places de jeux ainsi que des parcs et jardins.
- Surveillance, entretien et remise en état des berges de la Bergère.
- Récupération et tri du PET.



- Entretien courant et intendance des bâtiments communaux.
- Contrôle des nettoyages mensuels de la salle polyvalente avec l'entreprise mandatée (jusqu'à fin juin).
- Coordination opérationnelle et technique des manifestations organisées dans les infrastructures communales.
- Gestion des clés et des accès aux infrastructures communales.
- Entretien autour de l'église catholique de Chardonne (la tonte étant assurée par la commune de Chardonne).

Une action Coup de balai a été organisée auprès de la population dans la cour de l'école le 29 mars, avec la participation de deux collaborateurs. Cette présence a permis de sensibiliser la population aux contraintes liées au littering et au tri des déchets.

Le service voirie et bâtiments assure également, sous la responsabilité de son chef, la gestion des divers chantiers et rénovations des bâtiments et autres propriétés publiques. Cette coordination est indispensable pour garantir le bon déroulement des interventions des entreprises externes et la conformité des mandats confiés.

43.05 Bornes de recharge

Depuis avril 2023, la commune est équipée de deux bornes de recharge publiques. Elles se situent sur le parking du bâtiment administratif communal.

La gestion était assurée dans un premier temps par Eaton (via evPass) qui a décidé de se concentrer uniquement sur la fourniture de bornes de recharges dès octobre 2025. La Commune de Jongny a ainsi fait appel à la société eCar Up qui est une plateforme suisse de gestion de bornes de recharge active et reconnue à l'échelle internationale et qui met en relation les propriétaires et les conducteurs de bornes. La migration a eu lieu le 1^{er} juillet 2025.

Le prix de la recharge facturée aux utilisateurs s'élève à CHF 0.50 kWh et eCar Up conserve 10% de ce montant à titre d'honoraires.

En 2025, la consommation électrique s'élève à 17'445 kWh (2024 : 12'479 kWh) pour un coût total de CHF 6'641.00, soit CHF 0.38 par kWh (2024 : CHF 4'305.00, soit CHF 0.35 par kWh). Le produit généré, y compris les pénalités, s'élève à CHF 12'750.00 (2024 : CHF 8'985.00).



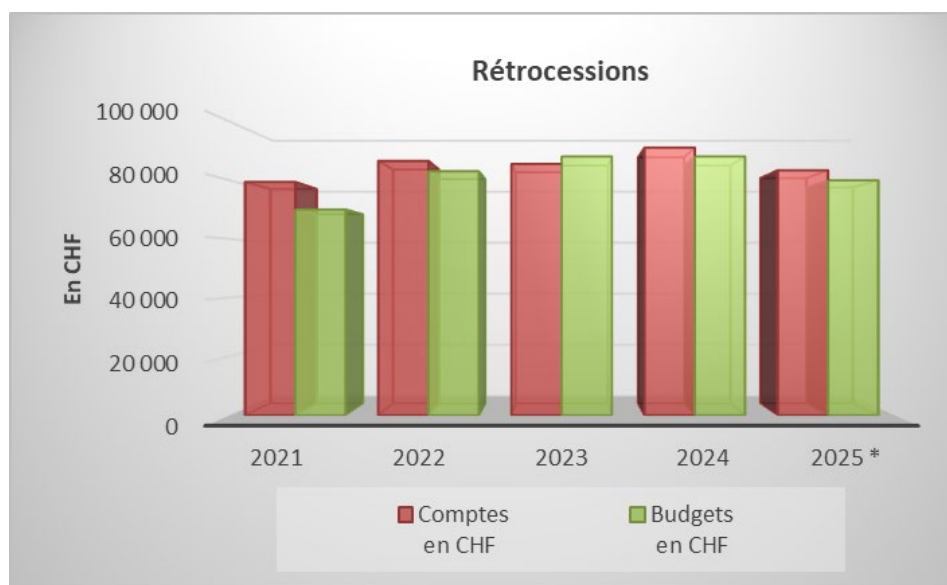


Source : Eaton-eMobility-Cockpit - Crédit Yan Giczi

45 Gestion des déchets et ordures ménagères

Pour rappel et afin d'appliquer le principe pollueur-payeur, les Communes de la Riviera se sont attelées, dès le 1er janvier 2014, à la mise en pratique de cette nouvelle loi en combinant une taxe forfaitaire et une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits.

L'adhésion de huit communes sur dix, comprises dans le périmètre GEDERIVIERA, au concept harmonisé régional sur le financement de la gestion de déchets associé aux périmètres GEDREL, VALORSA, SADEC et TRIDEL, a permis de bénéficier en 2025 d'une rétrocession hors TVA de CHF 83'339.00.



Les données mentionnées ci-dessous concernent les déchets urbains de la Commune de Jongny. Elles sont transmises chaque année à la Direction générale de l'environnement (DGE) qui les regroupe afin d'établir une comparaison entre communes du canton.

Exercices	2023		2024		2025		Variations 2024 /2025	
	1918		1921		1917		-4	
Nombre d'habitants	Total en kg	Kg / hab.	Total en kg	Kg / hab.	Total en kg	Kg / hab.	En Kg	En %
Total	605 202	315.54	627 176	326.48	559 644	291.94	-67 532	-11%
Incinérable	240 763	125.53	259 429	135.05	240 510	125.46	-18 919	-7%
Ordures ménagères	240 763	125.53	259 429	135.0489	240 510	125.46	-18 919	-7%
Recyclable	364 439	190.01	367 747	191.44	319 134	166.48	-48 613	-13%
Déchets verts	232 440	121.19	235 305	122.49	206 620	107.78	-28 685	-12%
Papier et carton	36 850	19.21	35 560	18.51	30 110	15.71	-5 450	-15%
Verre trié	77 925	40.63	81 120	42.23	76 400	39.85	-4 720	-6%
PET	5 152	2.69	4 416	2.30	4 544	2.37	128	3%
Textiles	10 692	5.57	9 996	5.20	-	-	-9 996	-100%
Capsules à café	1 380	0.72	1 350	0.70	1 460	0.76	110	8%
Taux de recyclage en %	60.2%		58.6%		57.0%			

Les déchets encombrants et une partie des recyclés déposés directement à la déchèterie intercommunale En Praz-Libon ne font pas partie de ce tableau. La récupération après incinération n'est également pas comprise.

Le conteneur à déchets compostables situé à l'éco point de l'administration communale a été retiré courant 2024 car ce dernier était constamment pollué par toutes sortes de plastiques (notamment des sacs non compostables) et donc, rendu impropre, selon les critères de l'usine Satom à Villeneuve.

La mise en place de GastroVert Private sur le territoire communal est à l'étude.

Le taux de recyclage enregistré dans la commune en 2025 est en ligne avec le taux cantonal qui se situe à **58.4 %**.

Durant l'année 2025, les dépôts illicites de déchets (hors des contenants prévus à cet effet ou sacs noirs) ont abouti à l'envoi de 50 courriers d'avertissement ainsi qu'à 16 dénonciations à la commission de police.

45.03 TEXAID

Texaid est une entreprise suisse fondée en 1978 en partenariat avec des organismes d'entraide suisses de renom avec pour mission de trier et valoriser de manière professionnelle les textiles usagés.

Aujourd'hui, Texaid est une des organisations leaders en Europe pour la collecte, le tri et la valorisation de ces textiles usagés. L'entreprise s'est fixée comme but d'optimiser en permanence les processus de travail et ses standards de qualité et de proposer des solutions durables pour les textiles usagés. Fin 2021, Texaid a été récompensée du Label or de Swiss Climate pour sa culture d'entreprise écologique. (www.texaid.ch)

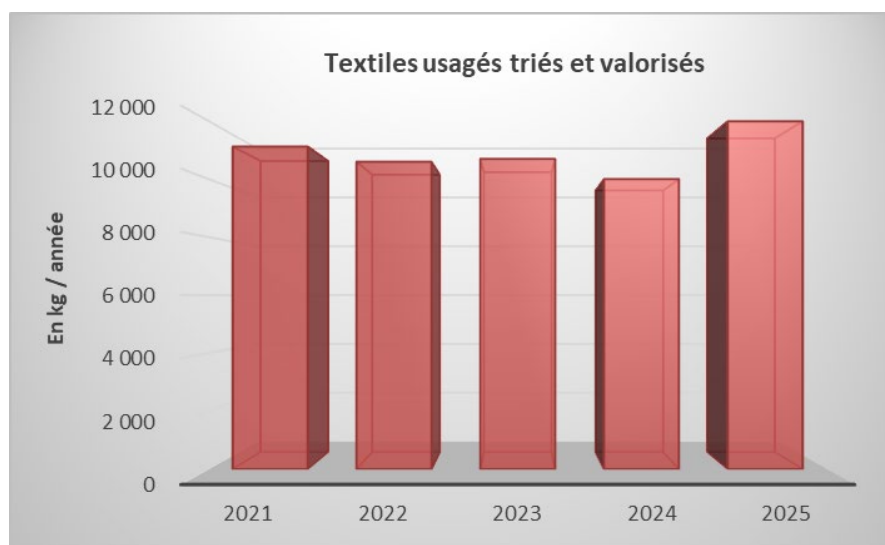
La Commune de Jongny dispose de 2 conteneurs :

- Ch. de la Tuilière



- Rte de Châtel-St-Denis

La collecte de vêtements usagés est annoncée en kg par année :



45.04 Déchèterie intercommunale

Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2025

Après avoir été confié durant quelques années à SATOM SA, la gestion de la déchèterie de Praz-Libon a été reprise par la commune de Corsier-sur-Vevey dès le 1er janvier 2021. Son bon fonctionnement et l'organisation du site ont alors été confiés à M. Francisco Zeferino. A partir du début de l'année 2025, Mme P. Dahmani et M. A. Chavez sont venu renforcer M. Zeferino à la déchèterie. Ceci afin d'avoir deux personnes en permanence sur le site.

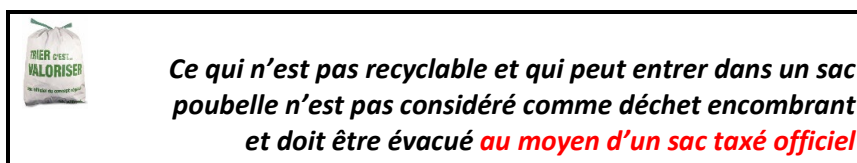
La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2025 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Exutoire
Benne encombrants	115.44	128.68	150.05	SATOM Monthey
Benne papier	18.00	17.08	31.25	Retripa Crissier
Benne bois	206.16	200.48	216.40	SATOM Monthey
Benne inerte	173.20	174.20	181.06	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	24.12	27.72	38.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts/branches/gazon	427.77	431.18	436.96	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	8.77	9.97	1.38	Petrecycling Roche
Textiles	10.6	15.80		CRTO Monthey
Fer léger	107.89	80.83	100.39	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	0.00	0.50	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	4.76	0.00	0.36	Birchler Villeneuve
Carton	29.06	49.20	32.62	Birchler Villeneuve
Appareils Swico	11.56	12.16	14.56	Thévenaz-Leduc SA Ecublens



Petits appareils S.EN.S	21.04	13.80	12.93	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.72	6.32	8.20	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	10.99	8.00	9.15	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	10.67	9.74	10.08	Cridec SA Eclépens/SATOM/Tridel
Polystyrène (sagex)	1.29 (76 m3)	1.17 (69 m3)	1.22 (71.5 m3)	Swisspor Châtel-St-Denis
Huiles	1.75	1.16	2.636	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	0.02	16.25	3.77	Divers
Tonnage total	1'191.81	1'220.54	1'250.97	

En 2025, et par rapport à 2024, il a été récupéré 28.73 to de déchets en moins (-2.4%), ce qui représente un total moyen par habitant de 108.62 kg (111.68 kg en 2024), quantité relativement stable. Celle-ci s'explique d'une part par un bon contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a diminué (18'761 passages, soit une diminution d'environ 10.35 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 0.4%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent en revanche obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation a pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises n'adoptant pas d'emblée un comportement conforme aux règles mises en place pour assurer le bon fonctionnement de notre déchèterie. Un contrôle régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire les abus potentiels.



Le poids moyen déposé par passage représente près de 63.5 kg. Ce poids relativement élevé provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, début 2024, nous touchions pour le papier/carton un montant situé aux alentours de CHF 170.00 par tonne alors qu'à la fin de l'année, le cours de ce même papier/carton est tombé en dessous de CHF 0.00 ! Nous avons même été facturés jusqu'à CHF 40.00/tonne pour son traitement. En fin d'année 2025, la rétrocession papier/carton était de CHF 40.00/tonne. Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

Suite au marché public d'appel d'offre, l'entreprise Retripa a assuré dès le début 2025 le transport de déchets et bennes pour dépôt dans les différents exutoires.

Malgré une légère fluctuation, il est heureux de constater une stabilité certaine des coûts de l'exploitation de la déchèterie au cours des dernières années (CHF 35.78 par habitant pour 2025, CHF 31.78 par habitant en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023). Ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Nous profitons de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous nos citoyennes et citoyens pour leurs efforts.



5
École
Formation
Accueil
petite enfance



52.03 Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC)



Le Réseau d'accueil de jour de l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC) est entré en fonction au 1er janvier 2025, concrétisant la volonté des quatre Communes du Cercle de disposer d'une organisation intercommunale coordonnée pour la gestion des prestations destinées à l'enfance et à la jeunesse.

Cette mise en réseau permet désormais d'assurer une planification régionale cohérente, une gestion mutualisée des ressources ainsi qu'une harmonisation progressive des prestations offertes aux familles.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil préscolaire (SAP) d'une capacité de 44 places implantée sur le site de l'EMS du Mont-Pèlerin, venant renforcer les capacités d'accueil du réseau et répondre à l'évolution des besoins en matière d'accueil de jour.

Dans ce contexte organisationnel, l'accueil préscolaire n'est désormais plus exploité dans le cadre du dispositif transitoire du réseau LAC. Les prestations concernées, ainsi que l'ensemble des charges et revenus y relatifs, sont dorénavant intégrés aux comptes de l'ASICC. Cette évolution implique la suppression de la ligne budgétaire communale précédemment dédiée à cette activité, celle-ci étant reprise au niveau intercommunal.

L'entier du rapport de gestion des comptes 2025 est accessible sur le lien : www.asicc.ch

53.02 Pédibus

Texte rédigé par Madame Barbara Bauer.

Trajets du Pédibus

En cette année scolaire 2025/2026, 13 conducteurs/-rices et 1 remplaçante assurent les trajets de 12 enfants au départ de la Costa (contre 10 enfants en 2024/2025).



Chaque matin de la semaine, 5 départs sont organisés, et tous les retours de midi sont également assurés, ce qui représente un total de 10 trajets par semaine (contre 11 trajets en 2024/2025).

En termes de participation, cela correspond à une augmentation de 20 % du nombre d'enfants par rapport à l'année scolaire 2024/2025.

Événements du Pédibus

- Fin mai 2025, nous avons pu organiser notre traditionnelle broche au bois de Reule. Tous les participants étaient présents lors de cette rencontre très appréciée, conviviale et chaleureuse, en grande partie généreusement offerte par la commune.
- Le 19 septembre 2025, la Journée internationale « À pied à l'école » a eu lieu. Les écoliers de Jongny ont participé à un cortège organisé depuis le départ de la Costa jusqu'au collège, escorté par un policier et ponctué de nombreux jeux en cours de route.

- À l'issue du cortège, un petit déjeuner offert par la commune a été servi sous la Rotonde pour les 183 élèves de Jongny. Chaque classe, accompagnée de son professeur, est venue chercher un petit pain, du fromage ainsi que des fruits et légumes.
- En amont de cette journée, une campagne de sensibilisation a été menée, comprenant :
 1. une information adressée aux futurs parents de 1P
 2. la distribution d'un bricolage et d'un crayon à l'ensemble des élèves accompagné d'une information par la maîtresse ou le maître de classe
 3. l'intervention de deux conducteurs/-rices dans chacune des classes 1/2P, 3P et 3/4P, afin de présenter le Pedibus.



Crédit photo : Barbara Bauer

56.04 Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny

En 2025, la Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny confirme son rôle central au sein des communes. Elle a accueilli 8'217 visites, soit en moyenne 685 personnes par mois. 53 nouveaux comptes ont été créés, représentant 124 lectrices et lecteurs (49 adultes et 75 enfants). Au 31 décembre, la bibliothèque comptait 1'332 comptes, dont 389 actifs. La majorité du public (75%) provient de Chardonne, Jongny et du Mont-Pèlerin.



Le fonds s'élève à 20'415 documents, dont 957 acquisitions en 2025 et 101 dons conservés. Un important travail de désherbage a conduit au retrait de 791 documents afin de maintenir une collection attractive et adaptée à l'espace disponible. Les prêts atteignent 28'582, principalement des livres (16'297) et des bandes dessinées (11'176). Les DVD (556 prêts) sont en baisse, tandis que les CD et CD-ROM sont appelés à disparaître. Le prêt numérique, proposé via la fondation Bibliomedia, poursuit sa progression avec 412 emprunts et 88 usagers inscrits.

L'année a été riche en animations : 32 activités tout public ont réuni 432 participantes et participants. Ateliers thématiques, concours de marque-pages (73 enfants), soirées jeux (13 soirées, 92 personnes) et « Né pour lire » (214 participants) rencontrent un vif succès. Les animations scolaires demeurent un pilier avec 101 séances et 1'863 élèves accueillis, complétées par des projets spécifiques (Prix

Chronos, rencontres d'autrice). Les collaborations avec garderies et fondations renforcent l'ancrage local.

L'équipe, composée de deux collaboratrices (75% au total), s'est renforcée en mars 2025. Soutenue par de précieux partenaires et bénévoles, la bibliothèque demeure un lieu vivant d'échanges, de découvertes et de convivialité.

57.05 Passeport vacances

La 45ème édition du Passeport Vacances de Vevey et Environs s'est déroulée du 30 juin au 11 juillet et du 4 au 15 août avec une participation stable. Au vu du succès de ces dernières années, le passeport s'est terminé avec un après-midi sur un même site. Un spectacle de marionnettes et une disco étaient proposés aux participants. La participation a été bien moindre que précédemment.



Suite à la première édition automnale, le comité a décidé de proposer à nouveau des activités sur une semaine lors des vacances d'octobre. Le bilan est quant à lui positif, 15 % d'enfants en plus y ont participé.

58 Eglises et animation pour les Aînés

Les communes de Jongny et de Chardonne participent au prorata du nombre d'habitants aux frais de culte, d'entretien du temple et des chapelles des paroisses réformées et catholiques.

Paroisse réformée de Chardonne - Jongny

La paroisse de Chardonne – Jongny est l'une des 8 paroisses de la Région Riviera -Pays d'Enhaut de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV). Le Conseil de Paroisse est présidé depuis 2019 par Monsieur Samuel Verdan. Actuellement c'est Mme Christine Girard, diacre qui officie dans nos 2 communes. Les lieux de culte sont le Temple de Chardonne avec son foyer paroissial, ainsi que les chapelles de Baumaroche et de Pully.



Toutes les informations se trouvent sur le site www.chardonnejongny.eerv.ch.

Communauté catholique de Chardonne – Jongny – Mont-Pèlerin



Les 10'000 catholiques de la paroisse St-Jean à Vevey sont établis dans les quartiers ouest de la ville ainsi que les communes avoisinantes dont Chardonne, Jongny, Le Mont Pèlerin. L'Abbé Cyrille de Mandach est le prêtre pour nos paroisses.

Plus d'informations sont à disposition sur le site : www.cath-vd.ch/paroisses/vevey-st-jean

Paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs

La paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs accueille, dans ses locaux situés à la rue du Panorama à Vevey, les fidèles de 13 communes de la Riviera et du Lavaux. Les frais de culte et d'entretien de l'église sont supportés par ces dernières au prorata du nombre d'habitants. Pour plus de renseignements consulter le site www.veveymontreuxaigle.com



6 Sécurité publique



6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

61.12 Association Sécurité Riviera (ASR)

L'entier du rapport de gestion 2025 est accessible sur Internet avec le lien ci-dessous :



www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel

62.03 Office de la population - Statistique et recensement de la population

L'Office de la population est en charge de la tenue du registre des habitants, suisses et étrangers, ainsi que de la mise à jour de l'ensemble des données y relatives en fonction des diverses dispositions légales en vigueur. Ses tâches principales sont :

- Enregistrement des départs, arrivées, adressages, naissances, décès, naturalisations, mariages, divorces (y compris contrôle de l'autorité parentale), séparations et autres changements d'état civil ;
- Corrections/mises à jour des données spécifiques propres au registre ;
- Demandes d'établissement des cartes d'identité ;
- Octroi/prolongation/modification des différents permis de séjour/établissement pour les ressortissants étrangers ;
- Production d'attestations diverses (établissement, renseignements, certificats de vie, visa pour permis de conduire, etc...) ;
- Tenue et mise à jour du registre civique, du registre des chiens ;
- Mise à jour des mesures de protection (tutelles, curatelles, etc.) ;
- Respect de la protection des données et les mesures de confidentialité ;
- Mise à jour/ du registre cantonal des bâtiments ;
- Enquêtes sur le terrain et dénonciations.

A fin 2025, selon les chiffres de Statistique Vaud, *la population résidente permanente*¹ de Jongny s'élève à **1'917 habitants**. A noter que ce chiffre, référencé dans la statistique fédérale de la population, est utilisé pour les répartitions financières basées sur le nombre des habitants.

Toutes catégories confondues, la population résidente à Jongny compte **1'952 habitants**.

¹ Population suisse établie et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Evolution de la population de 2015 à 2025

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Suisses	1108	1118	1152	1179	1183	1254	1321	1341	1386	1403	1414
Etrangers	400	359	412	357	361	420	507	528	537	529	506
Séjour	24	24	25	29	28	20	19	23	31	28	32
Totaux	1532	1501	1589	1565	1572	1694	1847	1892	1954	1960	1952



Nombre d'habitants selon statut

Statut	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Etablissement CH	1'283	65.73%
Etabli C	293	15.01%
Séjour B	190	9.73%
Bourgeois(e)	137	7.02%
Séjour hebdomadaire	24	1.23%
Personne à protéger	12	0.61%
Séjour annuel	8	0.41%
Non attribué	3	0.15%
Courte durée L	2	0.10%
Frontalier/frontalière suisse avec séjour	0	0.000%
Séjour de visite	0	0.000%
Total	1 952	100.00%

Nombre d'habitants selon sexe

Sexe	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Féminin	1'008	51.64%
Masculin	944	48.36%
Total	1 952	100.00%

Habitants selon pays

Pays	Etat au 31.12.2025	Part [%]
Suisse	1 446	74.08%
France	161	8.25%
Autres nations	132	6.76%
Italie	55	2.82%
Portugal	48	2.46%
Allemagne	25	1.28%
Royaume-Uni	25	1.28%
Pays-Bas	17	0.87%
Belgique	15	0.77%
Espagne	14	0.72%
Ukraine	14	0.72%
Total	1 952	100.00%

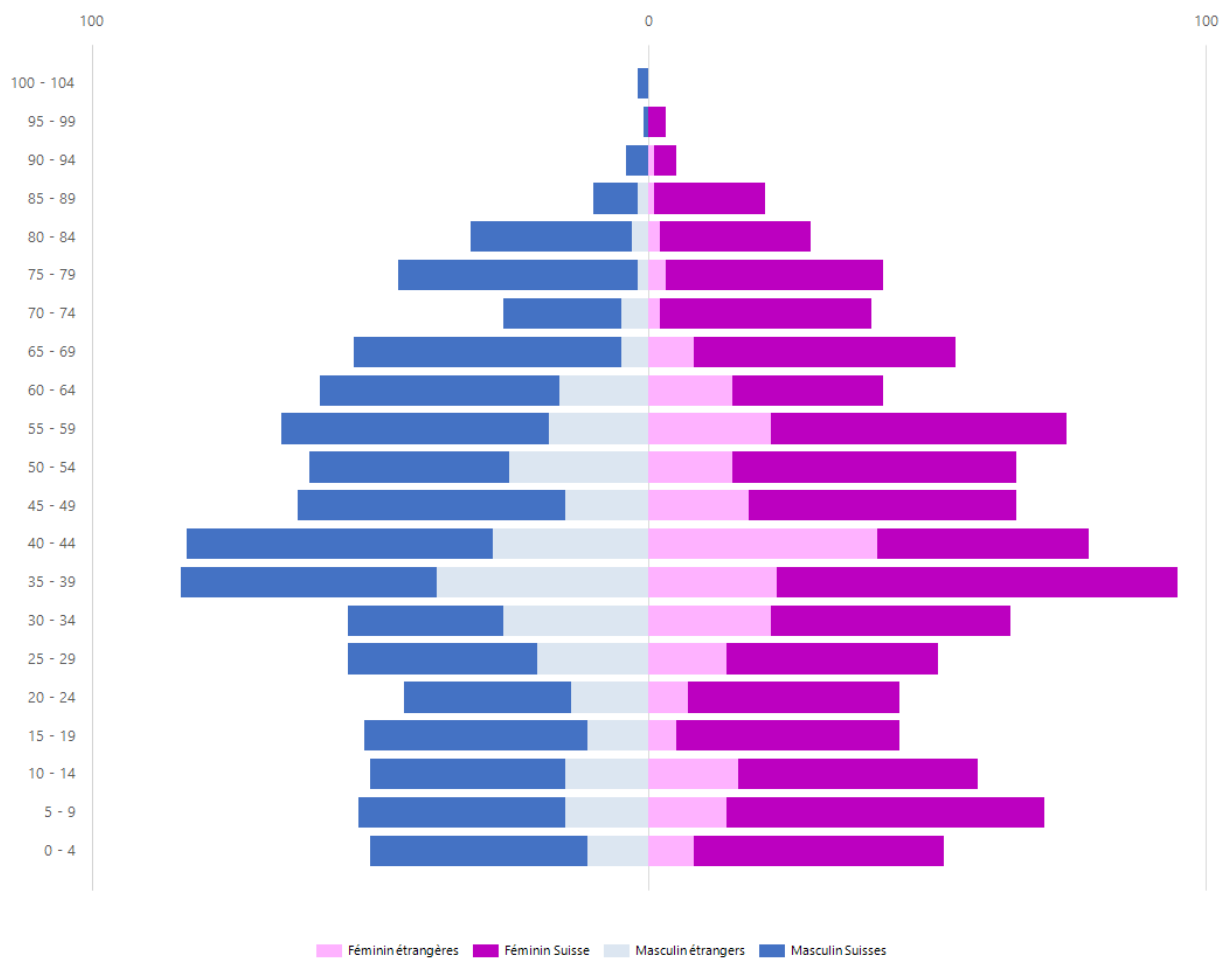
N.b. : La Commune dénombre au total 53 nationalités sur son territoire.



Evènements enregistrés durant l'année 2025

Evènement	Etat au 31.12.2025		
	Suisses	Etrangers	Total
Naissance	19	1	20
Arrivée	113	74	187
Départ	112	70	182
Décès	17	3	20
Total	261	148	409

Pyramide des âges



7

Affaires sociales



70.03 Association Régionale d'Action Sociale Riviera

À travers nos différents services, nous vous offrons prestations et conseils afin de répondre à vos besoins dans le domaine de l'insertion, des aspects financiers et des assurances sociales.

Les 9 communes de la Riviera ainsi que les 4 communes du Cercle de St-Saphorin sont membres de l'ARAS Riviera. Le rapport de gestion 2025 est disponible sur le site suivant : www.arasriviera.ch.

RIVIERA POUR VOUS, l'espace d'accueil, d'information, de conseil et d'appui social est à la disposition des habitants de la Riviera depuis plus d'une année. Il se situe au centre-ville de Vevey, Rue des Moulins 11, avec la visée de faciliter l'accès de la population à des conseils sociaux et à des prestations sociales.

Une permanence sans rendez-vous se tient quatre demi-journées par semaine dans ces locaux et une permanence téléphonique a lieu deux fois par semaine. En outre, un cyber espace est à disposition des usagères et des usagers pour faciliter si besoin leur accès aux moyens électroniques et leurs démarches en ligne, avec le soutien de personnes bénévoles.

En effet, cette nouvelle prestation (gratuite et confidentielle), soutenue par le Canton, n'entend en aucun cas se substituer aux services existants mais bien fournir un appui aux personnes qui en ont besoin, y compris pour accéder aux prestations spécifiques des services sociaux en place. Les prestataires du projet veillent pour cela à une bonne communication avec le réseau social de la région, afin de faciliter la coordination et la synergie pour soutenir au mieux la population qui en a besoin.

Toutes les informations sur le site : www.rivierapourvous.ch



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Conseil
Information
Soutien administratif

Nouveau et juste pour VOUS

www.rivierapourvous.ch

73 Sortie des Aînés 2025

Le jeudi 9 octobre 2025, les aînés de Jongny se sont retrouvés pour leur traditionnelle sortie annuelle, placée sous le signe de la découverte et de la convivialité. La journée a débuté par une visite guidée du Musée olympique à Lausanne, où chacun a pu revivre les grands moments du sport et admirer de fascinants objets liés à l'histoire des Jeux.

À la buvette du Grand Conseil, le groupe a partagé un agréable repas dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi s'est poursuivie par la visite du Parlement vaudois, récemment rénové, offrant à tous un aperçu intéressant du fonctionnement de nos institutions cantonales.

Cette belle journée, marquée par les échanges et la bonne humeur, restera un souvenir apprécié par l'ensemble des participants.



73 Jubilaires

En 2025, la Municipalité a eu le plaisir de fêter :

- Le 90^{ème} anniversaire de 7 habitants ;
- Les Noces d'or (50 ans de mariage) de 5 couples ;
- Les Noces de diamant (60 ans de mariage) de 2 couples ;
- Les Noces de palissandre (65 ans de mariage) de 2 couples.

73.04 ASANTE SANA

L'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois (ASANTE SANA) a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.



Pour accomplir au mieux sa mission, l'Association se base sur :

1. les statuts de l'association
2. la charte des CMS
3. les orientations stratégiques émises par la Direction.

ASANTE SANA dessert les 15 communes du District d'Aigle et les 9 communes du District de Riviera-Pays-d'Enhaut.

L'Association est composée de 9 CMS, répartis à Vevey, la Tour-de-Peilz, Clarens, Montreux, Aigle, Le Sépey et Rennaz gérés par une équipe de direction.

D'autres informations se trouvent sur le site : www.asantesana.ch



73.04 Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin

En 2025, l'Entraide familiale de Chardonne – Jongny, présidée par Madame Ruth Rinsoz, a géré l'ensemble des prestations liées aux transports et à la distribution des repas à domicile pour la population des villages de Chardonne et de Jongny.

Un partenariat s'est instauré avec les 4 Roues de secours et services bénévoles de Vevey et environs. Sur les Communes de Chardonne et Jongny, ce sont ainsi 39'648 km et 1'245 trajets qui ont été effectués par nos 27 chauffeurs bénévoles. A ceci s'ajoute des visites à des tiers avec 72 trajets et 1020 km.

Les chauffeurs ont également distribué 2'241 repas à Chardonne et Le Mont-Pèlerin et 1'479 à Jongny.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles pour leur engagement sans faille.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Ruth Rinsoz.

L'Entraide Familiale Chardonne-Jongny possède différents objets médicaux comme notamment : lit électrique, rollator, potence, rehausseur de toilettes, tintébin, chaise roulante. Ce matériel est mis gratuitement à disposition de tout un chacun.



Grâce aux dons de ses généreux donateurs, l'Entraide familiale Chardonne-Jongny a pu faire le bonheur de 16 enfants de nos deux communes pour la célébration de Noël 2025...

8

Services industriels



8 - SERVICES INDUSTRIELS

81.03 SIGE (Service intercommunal de gestion)

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site www.sige.ch



86.01 Energie solaire - photovoltaïque

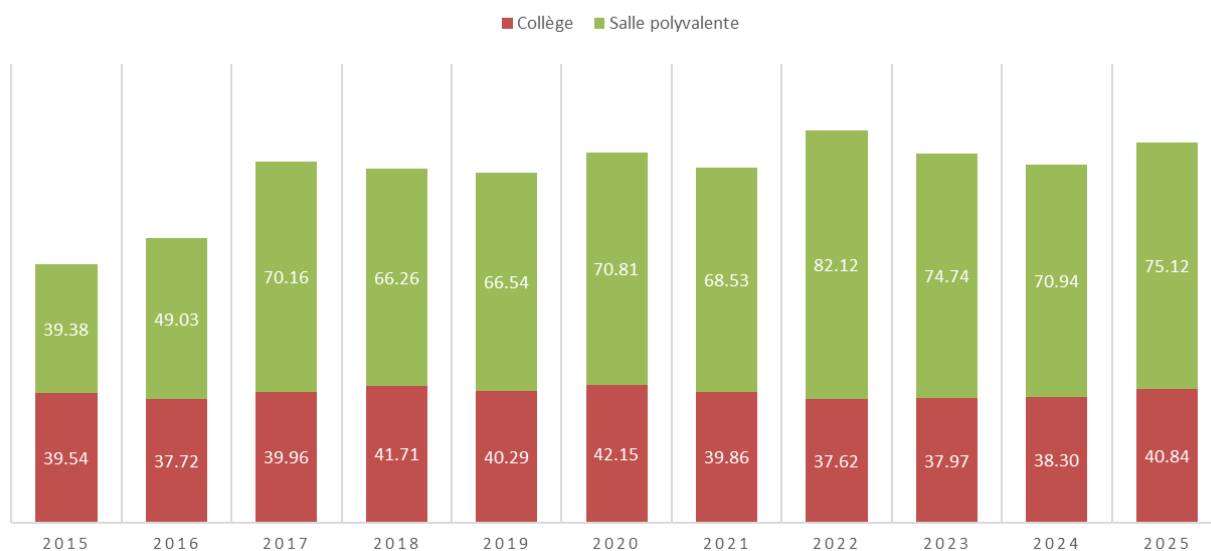
La Salle polyvalente et le Nouveau Collège sont dotés depuis 2014 de panneaux solaires photovoltaïques. Ils produisent tout au long de l'année du courant qui est utilisé à l'interne permettant une autoconsommation propre d'électricité.

Le surplus a été revendu par l'intermédiaire de Romande Energie à CHF 0.095 / kWh (2024 : CHF 0.176 / kWh).

L'autoconsommation, valorisée à CHF 0.3696 / kWh (2024 : CHF 0.3509 / kWh), a permis d'économiser CHF 7'175,78 sur nos factures d'électricité (2024 : CHF 6'880.80). Elle est répartie comme suit :

Salle polyvalente : 14'397 kWh, soit une économie de CHF 5'321.15 (2024 : 14'459 kWh)
Collège : 5'018 kWh, soit une économie de CHF 1'854.65 (2024 : 5'150 kWh)

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (MWh)



86.02 Fonds communal pour la durabilité

En date du 11 septembre 2024, le Conseil communal a validé le règlement du fonds durable sur la durabilité qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, ce fonds, d'un montant de CHF 50'000.00 au minimum par an, est destiné à financer des projets publics ou privés en faveur du développement durable sur le territoire communal.

Les dépenses du fonds doivent être affectés aux domaines suivants :

- 1) efficacité énergétique ;
- 2) mobilité douce, collective et partagée ;
- 3) développement durable.

Par directive municipale, les plafonds annuels de distribution sont les suivants :

- Transports publics : CHF 25'000.00
- Vélos (électriques ou mécaniques) : CHF 15'000.00
- Analyses énergétiques : CHF 10'000.00.

En 2025, 393 demandes ont été traitées. Elles ont abouti à l'octroi de CHF 35'949.80 d'aides financières réparties comme suit :

- 337 subventions pour un montant de CHF 25'000.00 dans la catégorie transports publics ;
- 30 subventions pour un montant de CHF 8'449.80 dans la catégorie vélos ;
- 5 subventions pour un montant de CHF 2'500.00 dans la catégorie analyses énergétiques.

A noter que, parmi les 22 refus, plus de la moitié est due à l'épuisement du fonds destiné à la catégorie transports publics.



CONCLUSIONS

En conclusion du présent rapport portant sur l'exercice 2025, la Municipalité souhaite adresser ses remerciements à votre Conseil ainsi qu'à tous ses partenaires et membres du personnel pour la confiance réitérée. Elle se plaît à relever les échanges et collaborations constructives facilitant grandement la bonne gestion des affaires communales.

ANNEXES

Glossaire

Comptes communaux annuels 2025



Conclusions

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- vu le présent préavis n° 04/2026 relatif au rapport de gestion et aux comptes pour l'année 2025 de la Commune de Jongny,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ces objets portés à l'ordre du jour,

Décide

- 1 **d'approuver** le présent rapport de gestion 2025,
- 2 **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 398'024.11,

Charges d'exploitation	CHF	-9 803 076.97
Revenus d'exploitation	CHF	9 792 160.19
Résultat d'exploitation [REX] = Perte	CHF	-10 916.78
Charges financières	CHF	-154 690.68
Revenus financiers	CHF	563 631.57
Résultat financier [RFI] = Bénéfice	CHF	408 940.89
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI] = Bénéfice	CHF	398 024.11
Revenus extraordinaires	CHF	0.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Résultat extraordinaire [REO]	CHF	0.00
Résultat total [RT = ROP + REO] = Bénéfice	CHF	398 024.11

- 3 **de donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Nicole Pointet



La secrétaire



Carine Devallonné

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026

Déléguée municipale : Nicole Pointet



Annexes



Glossaire

A

AAS	Agence d'assurances sociales
ACI	Administration Cantonale des Impôts
AEAI	Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
AGGLO	Agglomération Rivelac
ARAS	Association régionale d'action sociale
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est-Vaudois
ASICC	Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier
ASR	Association Sécurité Riviera

B

BTI	Bureau Technique Intercommunal
BUC	Bureau du Conseil communal

C

CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Construction
CAT	Centre d'Accueil Temporaire
CCL	Commission Consultative de Lavaux
CCU	Commission Consultative de l'Urbanisme
CDAP	Cour de Droit Administratif et Public
CEF	Commission d'Estimation Fiscale
CEP	Centre d'Éducation Permanente
CFFE	Cours de Formateur/Formatrice en Entreprise
CGN	Compagnie Générale de Navigation
CI	Conseil Intercommunal
CICG	Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA
CIHIL	Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman
CIL	Commission Intercommunale de Lavaux
CITS	Commission Intercommunale de la Taxe de Séjour
CMS	Centre médico-social
CORAT	Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets
CRPS	Conseil Régional de Prévention et de Sécurité
CRPM	Centre Romand de Promotion du Management
CRTPR	Conférence Régionale des Transports Publics Riviera
CSD	Conférence des Syndics du District

D

DAJE	Dispositif d'accompagnement pour l'Accueil du Jeune Enfant
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
DIT	Département des Institutions et du Territoire

E

ECA	Établissement Cantonal d'Assurance
EERV	Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Equivalent plein temps



F

FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FCR	Fonds Culturel Riviera
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique

G

GEDERIVIERA	Gestion des Déchets de la Riviera
GFV	Groupement forestier de la Veveyse

H

HW	Hardware
-----------	----------

I

(IP)	Intérêts passifs
-------------	------------------

K

Kwh	Kilowattheure (unité d'énergie)
------------	---------------------------------

L

LAC	Réseau La Tour-de-Peilz – Cercle
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres
LIFT	Projet de prévention des risques de non insertion professionnelle des jeunes
LLAVAUUX	Loi sur le plan de de protection de Lavaux
LPM	Lavaux Patrimoine Mondial
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle

M

MCH2	Manuel Comptable Harmonisé 2
MOB	Montreux Oberland Bernois
MVT	Montreux-Vevey-Tourisme

N

N	Année en cours
N-1	Année antérieure

O

OAT	Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFPOP	Office de la Population
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
OM	Ordures Ménagères
OSP EST	Orientation Scolaire et Professionnelle de l'EST vaudois



P

PA	Patrimoine Administratif
PAC	Plan d'Affectation Cantonal
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCI	Protection Civile suisse
PCV	Plan Climat Vaudois
PET	Polyéthylène Téréphtalate (matière plastique)
PF	Patrimoine Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Personne Morale
POLYCOM	Réseau radio suisse de sécurité
PP	Personne Physique
PROMOVE	Organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux
PRU	Points de Rencontre d'Urgence

R

RC	Responsabilité Civile
RCB	Registre Cantonal des Bâtiments
REVE	Réseau Enfance Vevey et Environs
RFFA	Réforme Fiscale et Financement de l'AVS
RHT	Réduction de l'Horaire de Travail
RLATC	Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
RSHL	Réseau Santé Haut-Léman

S

SADEC	Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte
SAP	Structure d'Accueil Préscolaire
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
S.E.N.S	Fondation spécialisée dans la valorisation des appareils électriques/électroniques
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SIT	Système d'information du territoire
SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités
SW	Software

T

TRIDEL	Usine de valorisation thermique et électrique des déchets
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UCV	Union de Communes Vaudoises
UHC	Uni Hockey Club

V

VALORSA	Centre de compétence technique de gestion des déchets
VHF	Very High Frequency (Unité de communication portable)
VMCV	Société anonyme de transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve
VPIC	Valeur du point d'impôt communal

